L'EXPRESS DU MIDI

10 LE NUMÉRO 5 CENTIMES

Organe quotidien de Défense Sociale et Religieuse

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Toulouse, Rue Roquelaine, 25

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
HAUTE-GARONNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES	6 fr.	11 fr.	20 fr.
DÉPARTEMENTS NON LIMITROPHES	7 -	13 -	24 -
ÉTRANGER (Union postale)	10 -	20 -	40 -

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois et sont payables d'avance
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 centimes.

ÉDITIONS RÉGIONALES

Lot, Aveyron, Corrèze, Cantal

Gers, Htes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes

Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne

Tarn, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales

Haute-Garonne, Ariège

Edition du matin spéciale a Toulouse

INSERTIONS

ANNONCES (4e page)	la ligne	0 fr. 80
RÉCLAMES —	—	1 - 50
RÉCLAMES (3e page)	—	2 - »
LOCALES	—	3 - »

Les Annonces et Réclames sont reçues dans nos Bureaux, rue Roquelaine, 25, à Toulouse, et chez tous nos Correspondants.

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL | Jeudi 27 Février 1913. — 23e Année — N° 7,392. | BUREAUX A PARIS : 26, RUE FEYDEAU

Les Faits du Jour

Le président du conseil et M. Klotz, ministre des finances ,ont été entendus par la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu.

—✧—

L'assemblée générale des groupes proportionnalistes a eu lieu, à Paris, au Musée social, sous la présidence de M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut.

—✧—

Le nombre des victimes dans l'explosion d'une mine, à Gijon, serait de 24 au lieu de 60, comme on l'avait dit tout d'abord ; on croit, cependant, que 100 personnes sont restées ensevelies sous les décombres.

D'après les nouvelles de Mogador, la pacification a fait de grands progrès autour de cette ville. Le général Brulard a mis fin à toute l'agitation qui y régnait.

—✧—

On annonce de Vienne que les communiqués officiels rapportant les mesures militaires aux frontières russes et autrichiennes paraîtront en même temps à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

—✧—

Dans les provinces mexicaines, l'activité des insurgés augmente. Les zapatistes incendient et pillent.

—✧—

Voir par ailleurs les nouvelles qui nous sont parvenues à la dernière heure.

La Morale de la Science

C'est une des chimères de la libre pensée que de vouloir fonder la morale scientifique. Elle fut mise surtout en vogue par M. Berthelot, le chimiste, qui l'avait trouvée au fond de ses cornues, en *même* temps que l'idée de l'alimentation *chimique* de l'humanité future. Les deux fantaisies allaient de pair. Beaucoup de gens, de l'espèce pédagogique ou politicienne des laïcisateurs, parlent de la morale scientifique, mais personne n'a jamais pu en donner une définition compréhensible. Ce sont, dans la bouche ou sous la plume de ses apôtres, des mots sonores, des expressions prétentieuses et vagues, des phrases grandiloquentes, mais tout cela vide d'idées, vide de sens. Les précepteurs de la morale scientifique ne se comprennent certainement pas eux-mêmes.

Et pourtant, à défaut de la morale de droit divin, ou simplement de droit naturel, dont on ne veut plus, il faut bien une morale quelconque. Il faut bien dire aux hommes qu'ils ont, en dehors de Dieu, et de ce que l'on appelle la nature, mot trop clérical encore, une règle de vie, un code de préceptes suffisant pour se conduire d'après les données de la raison et les obligations de la société. C'est alors que l'on a imaginé la morale de la science. Ce mot avait de quoi fasciner les esprits. La science n'est-elle pas la seule divinité, la seule souveraine de l'homme moderne ? Le mot trouvé, il restait à trouver la chose. On s'est mis à l'œuvre.

De soi-disant moralistes ont cherché quels pourraient bien être les principes, les préceptes, les sanctions de la nouvelle morale scientifique. Car il faut tout cela pour fonder une morale. Les résultats de ces essais ont été dérisoires.

Un homme qui fait autorité dans la science vient de donner son avis à ce sujet. Dans un ouvrage posthume publié sous son nom : *Dernières pensées*, M. H. Poincaré a traité la question. Il pense qu'il ne peut pas plus y avoir de morale scientifique que de science immorale. C'est un point de vue.

Dans cette proposition, la réciproque n'est pas nécessaire. En soi la science, c'est-à-dire la connaissance de la vérité, ne peut pas être immorale : la vérité, en effet, est absolue ; mais il peut y avoir une science, c'est-à-dire une manière de comprendre et d'exposer la vérité, une science immorale.

M. Henri Poincaré était un mathématicien, ce n'était pas un philosophe, comme Descartes, Pascal, Leibnitz. Sa pensée n'est ni toujours juste, ni toujours claire. Mais souvent il a des intuitions pénétrantes. Ainsi, il montre très bien que la science n'est pas capable à elle seule de créer une morale et elle n'est pas davantage capable à elle seule et directement de détruire la morale traditionnelle, qui ne relève ni de ses principes, ni de ses méthodes et ne peut être incluse dans ses théories. Dans les deux cas, la science ne peut exercer qu'une action indirecte. A la morale elle est capable de fournir des arguments ; contre la morale aussi, elle peut apporter des objections, suggérer des sophismes.

C'est bien une utopie que de prétendre tirer d'elle une morale. Et M. Poincaré en donne une raison de bon sens, une raison tranchante, comme il sait souvent en trouver dans ses démonstrations, parfois un peu paradoxales mais toujours saisissantes. Il n'y a pas, dit-il, de morale scientifique, pour une raison toute grammaticale. La science constate simplement ; elle s'exprime à l'indicatif, jamais à l'impératif. Jamais on ne tirera d'elle une proposition qui dira « faites ceci », ou « ne faites pas cela ». Or, le propre de la morale est de prescrire ; elle est essentiellement impérative. La remarque est profondément juste. Depuis le Code d'Hammourabi, le plus vieux livre de préceptes moraux, jusqu'au « manuel de civilité puérile et honnête » des écoles primaires, la morale a toujours été un ensemble de règles et de prescriptions relatives à la conduite de la vie ; elle a toujours commandé et ordonné ; elle s'est toujours exprimée à l'impératif.

Qu'est-ce que la science, elle, peut ordonner ? En dehors des recommandations de la physiologie et des prescriptions de l'hygiène, elle n'a rien à commander à l'homme. La science ne fait que constater ; elle ne peut même rien enseigner d'une certitude absolue : personne ne l'a mieux montré que M. Poincaré, dans son livre *La Science et l'Hypothèse*. Si elle affirmait, et à plus forte raison, si elle prescrivait, elle sortirait absolument de son domaine. Elle n'a rien qui lui permette d'enjoindre quoi que ce soit. Ses principes ne sont, en réalité, que des hypothèses, les plus vraisemblables, selon l'expérience, les plus commodes aussi pour l'explication des choses. On ne saurait en tirer aucune conclusion obligatoire.

La morale, qui commande, dérive, nécessairement, d'une autorité supérieure à l'individu. Elle prend sa source plus haut que les faits; elle s'applique à l'homme en vertu d'un pouvoir dominant qu'elle porte en elle. La morale est une législatrice souveraine, qui a le droit d'édicter des lois et des sanctions pour les faire observer.

Qu'on la fasse procéder directement de Dieu, ou de la conscience humaine ou de la raison générale des hommes, ou de la pratique universelle des peuples, on lui reconnaît toujours une origine supérieure, une autorité souveraine. A ce titre, elle a le droit de commander et c'est un devoir pour tous de lui obéir. Comment la science, qui est simplement ce que l'homme sait, ou ce qu'il croit savoir, pourrait-elle exercer un empire quelconque sur les volontés, et que tirer d'elle qui puisse former un code quelconque de règles et de devoirs ?

Les théoriciens de la libre pensée s'imaginent que la science leur fournira des raisons, des arguments, qui leur permettront de supprimer les vieilles lois, les vieilles formules de la morale, d'en proposer de nouvelles, de changer les anciennes conceptions du bien et du devoir, d'accommoder les consciences aux faits nouveaux, d'affranchir l'homme des vieux préjugés, des prescriptions étroites et caduques du passé, de fonder la morale de l'avenir, uniquement sur les bases de l'utilité et de la solidarité, sans autre sanction des actes que l'avantage à en tirer pour l'individu ou pour la société. Et ils croient que ce sera scientifique !

Ici encore M. Poincaré les désabuse.

« D'une science animée du véritable esprit expérimental, écrit-il, la morale n'a rien à craindre ; une pareille science est respectueuse du passé, elle est opposée à ce snobisme scientifique, si facile à duper par les nouveautés ; elle n'avance que pas à pas, mais toujours dans le même sens et toujours dans le bon sens: le meilleur remède contre une demi-science, c'est plus de science. » M. Poincaré ne parle ni le langage philosophique, ni, encore moins, le langage chrétien. Mais sa pensée s'inspire à la fois et de la philosophie et de la religion. Avec la philosophie, il rejette la morale de la science ; avec la religion, il marque le vrai caractère de la science qui ne vaut qu'à la condition d'être la vraie science, sar son mot : « Le meilleur remède contre une demi-science, c'est plus de science », rejoint le mot plus profond et plus vrai encore de Bacon : « Un peu de science éloigne de Dieu ; beaucoup de science y ramène. » Pour l'un comme pour l'autre, la marche de la science conduit à Dieu ; plus elle avance, plus elle approche de la vérité. Son rôle n'est pas de diriger la volonté, mais de porter la raison de l'homme vers le but suprême de son intelligence, qui est de connaître Dieu. Elle n'est pas une morale, elle est une philosophie ; elle n'est pas une loi, elle est une lumière ; elle ne prescrit pas, elle constate, elle indique. C'est là toute sa fonction.

Mais alors, s'il n'y a pas de morale de la science, que reste-t-il aux théoriciens de la libre pensée, qui ne veulent ni de la morale de droit divin, ni de la morale de droit naturel ? Il ne leur reste plus de morale du tout, et c'est bien à quoi ils en sont. Au fond, ils ne veulent plus de morale, car toute morale, même réduite à ses rudiments, porte l'empreinte de Dieu, son auteur, et ils ne veulent plus de Dieu.

La conclusion, ici, c'est que, sans Dieu, il n'y a plus de morale ; et c'est aussi l'aboutissement de la laïcisation.

En supprimant Dieu, elle a supprimé la morale. Et c'est pour ce résultat que fonctionne toute la politique républicaine, avec des gouvernements, qu'ils soient de Poincaré ou de Combes, qui ont avant tout pour programme la défense de l'école laïque !

ARTHUR LOTH.

Echos de Partout

SARAH BERNHARDT JOUE EN PRISON

Mme Sarah Bernhardt a donné une représentation devant 1.902 pensionnaires de la prison de San-Quentin, en Californie.

La pièce, *Une nuit de Noël*, a fait les délices des spectateurs. Au premier rang, six assassins ont ri et pleuré tour à tour.

Dans la salle, des notoriétés du crime, entre autres les deux frères Macnamara, les dynamiteurs, ont applaudi la grande tragédienne, qui avait été accueillie aux accents de la *Marseillaise*, jouée par l'Harmonie de la prison.

Après la représentation, l'un des détenus est monté sur la scène, et saluant Mme Sarah Bernhardt, l'a remerciée en ces mots :

« *Aujourd'hui, et pour une heure, les murs de pierre se sont évanouis et votre grand art nous a rendu la liberté. Nos cœurs sont émus et nous vous prions de croire à notre gratitude.* »

UN ECHO DE L'ARMISTICE BALKANIQUE

Pendant l'armistice balkano-turc, les trains bulgares continuaient, comme on le sait, à passer par Andrinople.

Un jour, le gouverneur d'Andrinople, Chukri pacha, fait arrêter un train qui transportait un général bulgare et son état-major. Un officier turc s'avance vers le général et lui déclare que le gouvernement de la ville serait heureux de recevoir à dîner, à leur passage, les officiers bulgares.

Le général, ne laissant rien paraître de sa stupéfaction, décide de faire bonne contenance et d'accepter l'invitation. Le repas fut somptueux. La table turque plaint sous le poids des victuailles et des boissons de luxe. En guise de surtout, un vaste récipient offrait aux regards étonnés la vaste étendue d'une véritable dune d'un sel blanc comme la neige. Ne disait-on pas qu'il n'y avait plus de sel à Andrinople ?

Au moment de se séparer, Chukri pacha dit gaiement à ses invités :

— Je vous serais obligé, Messieurs, de raconter à Tchataldja ce que vous avez vu ici.

Le général bulgare reprit avec rondeur :

— Devons-nous ajouter que cette montagne de sel provient de votre quartier général, ou bien est-ce toute la provision d'Andrinople ?

SIMPLES NOTES

Où les caser ?

Voilà sept ans que l'on se demande ce que l'on pourrait bien faire des anciens présidents de la République. Car notre régime démocratique ne s'accommode que difficilement, paraît-il, de voir un chef de l'Etat, si effacé qu'ait été son rôle, redevenir un simple citoyen.

La question est née au moment de l'avènement de M. Fallières, son prédécesseur, M. Loubet, étant le premier président de la République qui ait quitté normalement le pouvoir à l'expiration de son mandat.

A ce moment, quelqu'un proposa de nommer les anciens présidents sénateurs inamovibles ; c'était une manière de perpétuer l'institution qui va disparaître par extinction.

Je n'y aurais pas vu, pour ma part, grand inconvénient, car un ou deux caïmans de plus ou de moins, cela n'a guère d'importance ; mais un mandat à vie ! la République aurait eu l'air de se déjuger.

Et l'on se contenta, pour l'instant, d'introduire les anciens présidents dans les comités consultatifs des chemins de fer, de l'agriculture, ou dans le grand conseil de la Mutualité, ce qui leur donne l'illusion qu'ils ont encore un rôle à jouer.

M. Poincaré avait trouvé une élégante solution quand il a attelé à son char ses deux prédécesseurs pour faire consacrer son septennat naissant par les élus de la Ville de Paris. Pour les prochains déplacements présidentiels, MM. Loubet et Fallières ne feraient pas trop mauvaise figure en serre-file, derrière MM. Dubost et Deschanel.

Mais voici qu'un membre du Parlement vient d'avoir une idée au moins inattendue. Pour donner aux anciens présidents de la République l'occasion « d'apporter au service de la Patrie et de la République les fruits de leur expérience et l'autorité de leur sagesse », M. Gervais, sénateur de la Seine, propose de les nommer membres du Conseil supérieur de la guerre.

« Ne pense-t-on pas, écrit-il, que la place des anciens présidents de la République est tout indiquée dans ce grand organe administratif de la défense nationale ? Organe qu'ils ont présidé, dont ils ont suivi avec la plus ardente sympathie et la sollicitude la plus attentive les travaux importants, et où tout naturellement ils pourront apporter l'appui de leur expérience et la force de leur autorité ? »

Ce sénateur me paraît dépasser la mesure ! S'il faut absolument caser nos anciens présidents, que l'on crée, si l'on veut, pour les leur faire présider, un comité consultatif du Loupillon et un autre du Nougat de Montélimar.

Mais leur demander leur avis sur les meilleurs moyens d'organiser la défense nationale ! je vous en prie, soyons sérieux — JEAN.

Impuissance Républicaine

La *Tribuna*, organe gouvernemental italien, dans un article intitulé « France et Italie », appelle l'attention sur ce qu'elle nomme le réveil de la conscience nationale en France.

« Pendant que M. Fallières, dit-elle, va faire le Cincinnatus dans ses vignes de Gascogne, M. Poincaré apparaît au seuil du septennat dans une attitude à laquelle ne nous avaient pas habitués ses pacifiques prédécesseurs.

» Les 500 millions demandés pour l'armée le jour même de son entrée solennelle à l'Elysée, les paroles claires et résolues de son message à l'Assemblée nationale, et plus encore la nomination de M. Delcassé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire sur le vrai théâtre diplomatique du duel franco-allemand, ont finalement attiré l'attention inquiète de l'Europe. Et l'Europe depuis trois jours s'est aperçue qu'il y a quelque chose de changé en France.

» *Sommes-nous donc à un tournant de l'histoire de la France contemporaine ? On pourrait répondre oui, si la France était une monarchie comme l'Allemagne ou l'Angleterre. Mais la France n'est qu'une République démocratique c'est-à-dire par définition le règne de la discontinuité et des clientèles électorales, et il est toujours prudent d'attendre.* »

Il y a, dans les quelques lignes que nous avons soulignées, le meilleur résumé de tout ce que nous avons écrit sur le mouvement d'opinion qui a porté M. Poincaré au pouvoir, sur le talent de celui-ci et sur l'impuissance de la République et de son Président, produit du bourbier républicain, à diriger la France vers de nouvelles destinées.

Lettre de Paris

Les bureaux de la guerre et le service de trois ans. — Quand l'instruction ? — Scène burlesque à l'Elysée.

Paris, 25 février.

Permettez-moi de vous parler de la loi de trois ans. Les obstacles viendront peut-être des bureaux de la guerre ? Ces mandarins solennels n'objectent-ils point que les casernes manquent pour abriter les deux cent mille hommes que fournira le projet nouveau. Comme s'il était nécessaire d'infliger au pays une centaine de ces massives bâtisses que le génie a prodiguées depuis un demi-siècle et qui déshonorent notre sol ! Ces constructions n'ont jamais eu d'autre but que d'enrichir de cupides entrepreneurs.

Des camps d'instruction en pleine campagne, telle est et telle doit être la caserne de l'avenir, celle que l'hygiène et la discipline militaire réclament. L'Allemagne est précisément en train de substituer presque partout le camp d'instruction à la caserne. Et c'est le moment que nous choisirions pour sillonner le sol de stupides quadrilatères de moellons ? Mais voilà : quinze à vingt ans seront nécessaires pour doter l'armée des immeubles de granit chers au génie. Voilà pourquoi, sans doute, les adversaires hypocrites du service de trois ans invoquent la caserne pour faire échouer la loi.

Malgré les affirmations gouvernementales, je me défie. Le verbalisme des députés et des sénateurs tuera la réforme.

***

Avec ce choléra, rien n'aboutit. Voyez ce qui se passe à la cour d'assises de la Seine. Les « bandits tragiques » deviennent des martyrs. Les avocats nimbent leurs têtes d'une auréole de gloire, et les jurés s'attendrissent. Dans les cercles, dans les salons, les femmes commencent à dire que les preuves manquent et que , au surplus, les faits datent de loin. Un crime chasse l'autre. Qui se souvient aujourd'hui de l'attentat de la rue Ordener ? Qui se souvient du forfait de Chantilly ?

Les philosophes inclinent maintenant à croire que Carouy, que Soudy, l'homme à la carabine, que Dieudonné, etc., sortiront indemnes du procès.

Les accusés ont de si bons parents ! Ne serait-il pas cruel d'enlever Carouy, Soudy, etc. à l'affection de leurs familles bien aimées ? Les victimes avaient des femmes, des pères, des mères, des enfants, mais pour ces braves gens, le lignage ne compte pas.

***

Le Palais de l'Elysée vient d'être, paraît-il, le théâtre d'une scène burlesque. Toute la France sait que la municipalité de Montpellier se divise en deux clans ennemis : les Capulets du socialisme et les Montaigus du radicalisme. Les deux factions s'étaient pourtant concertées naguère. Il avait été décidé qu'une délégation irait à Paris inviter le Président de la République à je ne sais quelle banale fête de la Mutualité. Réunis dans l'anti-chambre qui précède le salon de réception, les délégués reçoivent tout d'abord la visite du chef du protocole. Celui-ci les prévient que, conformément au cérémonial, le préfet de l'Hérault prendra le premier la parole. Cette communication met aussitôt en ébullition le clan hostile au fonctionnaire. Un sénateur tonne contre le préfet, lui applique les épithètes les plus corrosives, bref fait tant de bruit que Poincaré, attiré par le vacarme, accourt et trouve les deux groupes se montrant le poing et s'invectivant à outrance. « Je verrai ! Je verrai ! » murmure le pauvre président, en réponse à l'invitation qui lui est faite.

MENALQUE

EN PASSANT...

Attendre... Quoi ?

— Mais, Monsieur, nous aurons les milices.

— Oui, je le connais, votre système de remplacement de l'armée permanente par les milices. Nous en avons déjà fait l'épreuve. Les gardes nationaux de 1870 étaient des milices, et ils se battaient comme des lions. Ils n'ont pu tenir contre des troupes disciplinées. Il en serait de même demain, si nous étions assez fous pour recommencer l'expérience. Quand les Prussiens partiront de Metz pour Nancy, si vous n'avez à leur opposer que des milices, vous serez bien malades.

— Que faites-vous de l'indignation générale ?

— L'indignation générale est une bien belle chose sur le papier, je lui préfère pour ma part une bonne organisation, et des forces bien préparées. Si vous lisiez les archives de nos communes du Centre, vous y verriez ce qu'il faut penser de l'enthousiasme des volontaires de 92. Ces volontaires-là, qui ont fait merveille, j'en conviens, ne marchèrent que parce qu'on les faisait partir de force, et la plupart se cachaient dans les bois pour éviter le dangereux honneur de défendre la patrie. Il faut voir les choses telles qu'elles sont, et Rossel le savait bien, lui qui essaya, mais vainement, de militariser ses fédérés. Le plus beau courage du monde, isolé, ne tient pas, et le courage des miliciens est un courage isolé. Une armée de métier en viendra facilement à bout. S'il est reconnu qu'en votant le service de deux ans, le Parlement a fait une sottise il la faut réparer, et revenir au service de trois ans. Et cela non pas demain, mais aujourd'hui, mais tout de suite. Je vois venir les atermoiements déjà au Conseil des ministres où on a résolu d'attendre. Attendre quoi ? Qu'il soit trop tard, parbleu, c'est toujours cela qu'on attend chez nous.

Ne voyez-vous pas que, pareil à Macbeth, le souverain allemand est engagé dans une série de crimes, qui tous se commandent les uns les autres ,et dont chacun rend le suivant indispensable ? C'est un engrenage d'où il ne peut sortir. De là ces à-coups successifs, que jusqu'ici nous avons subis sans mot dire. Il attend l'heure. et compte bien que lorsqu'elle sonnera nous ne serons pas prêts. Alors ce sera l'affaire d'un coup de dent : la bête sautera sur nous, et nous serons étranglés en moins de rien.

— L'Europe ne permettrait pas cet effroyable déni de justice.

— Etes-vous donc assez aveugle pour ne pas voir que, depuis quelque temps, l'Europe permet tout : elle essuie la place où s'est commis l'attentat et n'y songe plus.

— Le martyre excite la pitié, et c'est une force pour une nation que d'être mise en holocauste.

— Oui, j'ai cru cela comme vous avant 1870, mais les événements m'ont éclairé. Il y a un siècle que la Pologne joue ce rôle de martyr. Oh ! elle excite la pitié. De la pitié, on lui en donne. Mais elle n'a que cela. Enviez-vous le sort de la Pologne ? — Henry MARET.

Le Reichstag et les Jésuites

C'est donc pour la cinquième fois que le Reichstag a voté l'abrogation de la loi refusant aux Jésuites la permission de fonder des communautés en Allemagne. Il reste à savoir si, cette fois aussi, le Bundesrat refusera son approbation à la délibération du Reichstag.

Le fait que, pendant les débats, les bancs des ministres et les loges des membres du Bundesrat étaient complètement vides, nous semble ne pouvoir être interprété que dans ce sens : le gouvernement impérial et les gouvernements des Etats fédérés ont l'intention de persister dans leur attitude hostile.

Et pourtant, on ne voit pas pourquoi, par exemple, les délégués de la Saxe au Bundesrat se croient obligés de s'opposer à l'abrogation d'une loi impériale, qui ne touche pas aux lois antijésuitiques de la Saxe, et ainsi des autres pays. Comme nous l'avons déjà remarqué, de l'abrogation de la loi impériale jusqu'à l'admission effective des Jésuites, il y a encore tout le long du chemin des demandes et des permissions bureaucratiques ; en outre, les lois des Etats particuliers préexistantes à la loi de l'empire resteront en vigueur.

De cette façon, ce sera seulement en Prusse, en Alsace-Lorraine, et peut-être dans quelques-uns des petits duchés ou principautés qu'il y aura plus d'obstacles législatifs, pour le moment, à l'entrée des Jésuites.

A propos des lois des Etats particuliers, les progressistes, ayant voté en faveur de l'abrogation, proposaient un amendement déclarant que ces lois locales resteront en vigueur. Mais cet amendement a été repoussé, n'étant pas nécessaire. Les libéraux n'ont pas manqué de souligner l'accord entre le Centre catholique et les socialistes. Cet accord s'explique facilement. Avant tout, les socialistes doivent être reconnaissants au Centre pour le concours prêté pour l'abrogation de la loi contre les socialistes (1880) : puis, logiquement, ils doivent être opposés à n'importe quelle loi d'exception.

Le résultat du vote était prévu. C'est pourquoi déjà avant les débats parlementaires, la Ligue évangélique avait annoncé des réunions de protestation contre l'admission des Jésuites. Veut-on, par des démonstrations, impressionner le *Bundesrat* ou bien les gouvernants en vue de les rendre inflexibles au sujet de la concession des résidences ou collèges ?

En tout cas, tant que les Jésuites ne rentreront pas en Allemagne, il suffira de citer cet exemple pour prouver que le kulturkampf existe toujours en Allemagne.

NOTRE FEUILLETON

Nous commencerons demain la publication de notre nouveau feuilleton, dû à la plume érudite de M. le comte de Cassaret :

Marguerite de Carteret

Ce roman, dont le sujet est emprunté aux chroniques de Normandie, retrace l'héroïque dévouement d'une femme qui, à la fois, sauve son mari et délivre son peuple.

Marguerite de Carteret

est un œuvre attachante, puisée aux sources historiques les plus sûres, et qui exalte les plus nobles sentiments. Nous en commencerons prochainement la publication.

Dépêches par Fil Spécial

LES BANDITS AUX ASSISES

LE JURY DÉLIBÈRE

VINGT ET UNIEME AUDIENCE

Paris, 26 février.

La vingt et unième audience du procès de la bande tragique est ouverte à midi.

Comme on espère que ce sera la dernière, l'affluence est énorme ; chacun veut assister à la lecture du verdict.

Dès l'ouverture de l'audience, Me Boucheron a la parole pour la continuation de sa plaidoirie en faveur de Callemin.

Contre Callemin, on a retenu onze chefs d'accusation : 1. Complicité du vol de l'auto Normand ; 2. Tentative d'assassinat de Caby ; 3. Tentative d'assassinat Rochon, Sissung, Moser et autres non dénommés ; 4. Vol rue Ordener ; 5. Complicité du vol de l'auto Malbec ; 6. Complicité du vol de l'auto Buisson ; 7. Meurtre de l'agent Garnier ; 8. Crimes de Pontoise ; 9. Crimes de Montgeron ; 10. Crimes de Chantilly ; 11. Association de malfaiteurs.

Cette accumulation de crimes effraie Me G. Boucheron.

Successivement, le défenseur examine chacun des crimes reprochés à son client, donnant lecture de tous les passages des dépositions dans lesquelles il peut relever une indication favorable ou semblant favorable à Callemin.

— Callemin a vingt ans, conclut Me Boucheron ; les éléments accumulés contre lui ne sont pas convaincants, ne sont pas absolument sûrs.

» Il se présente aujourd'hui devant vous n'étant plus anarchiste.

» Le procureur général a déclaré que vous aviez devant vous un bandit philosophe.

» Non, ce n'est pas un bandit, c'est un philosophe. »

Tout le monde sourit ; Callemin lui-même, demeuré sérieux jusque-là, esquisse une grimace.

Me Boucheron conclut en demandant l'acquittement de Callemin.

DECLARATIONS DES ACCUSES

Le président demande aux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter pour leur défense.

Aussitôt Callemin se lève.

— Le procureur général, dit-il, vous a déclaré que sous la peau du philosophe on pouvait apercevoir la peau du bandit ; je crois que cette peau du bandit, c'est lui qui l'a forgée de toutes pièces. »

Callemin veut continuer, mais il ne le peut.

Me Boucheron l'excuse.

— Si Callemin est intelligent, dit-il, il n'est pas éloquent ; il manque d'audace. (Exclamations ironiques.)

» J'aurais voulu qu'il pût se présenter devant vous sous son vrai jour ; c'est un garçon dont la probité morale est unique ; renvoyez-le à sa mansarde. »

Et l'avocat recommence la défense de Callemin.

— On a voulu présenter dit-il en terminant, devant vous, un gamin féroce ; c'est un garçon timide et voilà tout. »

Callemin n'ajoute plus rien à sa défense ; Dieudonné et Monier non plus.

Gauzy, d'une voix émue, s'écrie :

— J'ai confiance en vous, non en votre pitié mais en votre justice ; je suis innocent. »

Carouy aussi est également très ému :

— Jusqu'à 27 ans, dit-il, j'ai vécu honorablement ; depuis, j'ai commis quelques erreurs ; faites de moi ce que vous voudrez. »

Soudy est obligé de s'interrompre à plusieurs reprises, sa voix s'étranglant dans sa gorge :

— Je vous dirai peu de chose, dit-il ; je n'ai aucun argument nouveau pour fortifier ma défense ; mais, en dépit des mensonges accumulés contre moi, notamment relativement à la provenance de l'ecchymose de mon front, en dépit des déclarations piteuses, des témoignages suspects des témoins apeurés, suggestionnés par la lecture de la presse qui me charge depuis un an d'un rôle que je n'ai pas tenu, d'un crime auquel je n'ai pas pris part; malgré l'échafaud dressé contre moi, j'affirme, je maintiens énergiquement que je n'ai aucune part de responsabilité dans les attentats de Montgeron et de Chantilly. »

Soudy, frappant du poing sur la barre d'appui, s'écrie :

— Je n'étais pas à Chantilly, je suis innocent ! Je ne connais pas l'avenir, j'ignore demain, mais quel que soit votre verdict, je suis et reste anarchiste ; je ne suis pas un bandit ; ma main est vierge de tout homicide.

» J'ai confiance en votre verdict ; vous ne condamnerez pas un innocent ; j'espère que votre verdict me permettra de reprendre ma place au banquet de la vie.

» Pour ma part, ce sera l'oubli, le regret d'une erreur passée. »

Avec force :

— Une dernière fois, je ne suis pas l'homme à la carabine ; je n'étais pas à Chantilly ; vous ne condamnerez pas un innocent ! »

Metge parle à son tour :

— Je suis, dit-il, innocent du crime de Thiais; le témoignage de Mme Dagron est un mensonge ; quant à celui de M. Bertillon, je déclare qu'il est erroné.

» Je vous demande l'acquittement de Mlle Barbe Le Clech, mon amie, en raison de son état de santé.

» Comme moi, elle est innocente. »

Rodriguez prononce un véritable discours.

— Si je suis condamné, dit-il, c'est en raison de mes antécédents judiciaires ; je ne suis pas un terrible malfaiteur : je n'ai jamais cambriolé nulle part ; j'ai passé en cour d'assises en Belgique et en Angleterre (Rires.)

Ce n'est pas risible : c'est un fait. Mais en Angleterre on ne m'aurait pas poursuivi dans l'affaire en question, les preuves n'étant pas suffisantes ; je tiens à dire cela.

On me reproche des moyens d'existence anormaux. Qu'aurais-je pu faire d'autre qu'être marchand forain ?

Dans l'affaire actuelle, mon innocence est nette, mon cas est différent des autres. Je préfère la mort à la peine des travaux forcés à perpétuité ».

Mme Maitrejean succède à Rodriguez.

— J'ai des petits enfants, dit-elle ; rendez-moi la liberté ». Elle pleure et s'assied.

Belonie, Reynert et Bernard renoncent à la parole.

Kilbatchiché s'étonne d'être en si mauvaise société ; il n'y a qu'un lien entre lui et Mme Maitrejean d'un côté et les bandits de l'autre : l'*Anarchie*.

La cause des bandits est indéfendable ; nous, nous ne sommes qu'anarchistes ».

Callemin se lève et proteste.

Kilbatchiche continue :

— J'ai fait des articles de critique sociale, mais je n'ai jamais fait l'apologie de ceux qui ont couru la chasse à l'argent. On nous accuse de recel de deux revolvers, et pourtant on sait maintenant que nous ne sommes pas receleurs. Si c'est là un crime, c'est en vertu de la loi mais pas de la justice ».

Après avoir protesté contre l'expression de pivots de l'association de malfaiteurs prononcée par le substitut Bloch-Laroque, Kilbatchiche s'attire une nouvelle interruption de Callemin, parce qu'il parle des assassins, avec lesquels il ne se solidarise pas.

— Tu m'ennuies, à la fin ; je ne suis pas un assassin et tu en parles toujours.

Soudy. — Bien sûr ; moi aussi je suis innocent.

Kilbatchiche. — Mais je le sais bien, mes pauvres amis, je le sais que vous êtes innocents et je ne vous accuse pas ».

Peu après, le co-directeur de l'*Anarchie*, en demandant son acquittement et celui de Mme Maitrejean, termine ses déclarations.

Crozat de Fleury demande à prononcer quelques mots.

« Dans les négociations provenant du crime de Thiais, dit-il, je n'ai jamais eu de mauvaises intentions ; j'ai été seulement imprudent ; ne brisez pas ma vie ».

Jourdan n'a rien à dire.

Marie Schoofs, la voix étranglée par les sanglots, s'écrie : « Rendez-moi à ma mère ! »

Enfin, Barbe Le Clech dit en pleurant : « Mon ami Metge est innocent ».

CLOTURE DES DEBATS

Le président déclare d'une voix forte :

— Les débats sont terminés. »

Puis il donne lecture des 383 questions qui vont être posées au jury.

Il est 2 h. ½.

Trente-cinq minutes suffisent au président pour achever cette lecture fastidieuse, mais nécessaire.

M. Couinaud donne ensuite aux jurés les indications d'usage et il suspend l'audience.

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés

Les jurés montent dans la salle des délibérations.

Il est 3 h. 1/4.

Pendant la délibération du jury

Paris, 26 février.

Pendant la délibération du jury, la salle d'audience est envahie par un public intrépide qui ne veut pas quitter ses bancs, de peur de ne pouvoir rentrer ensuite dans les couloirs.

Un service d'ordre empêche de circuler quiconque ne peut justifier de l'utilité de sa présence.

A 6 heures et demie, le spectacle offert par le palais est des plus pittoresques.

Dans le vestibule de Harlay, occupé militairement, les gardes municipaux cassent la croûte sur les bancs ; d'autres conversent avec les inspecteurs de police.

Dans la salle d'audience, le public qui n'a pas voulu quitter la place dîne plus ou moins sommairement.

Dans la salle des délibérations, les jurés ont demandé de dîner sur place.

Du buffet, on monte dans des paniers, comme ceux de la troupe, un repas chaud.

Messieurs les jurés ont décidé de faire durer leur repas jusqu'à 7 heures et demie.

A la Conciergerie les accusés dînent dans leurs cellules.

La Journée Parlementaire

AU PALAIS BOURBON

Les employés des chemins de fer secondaires

Paris, 26 février.

La commission des travaux publics, réunie cet après-midi à la Chambre, a entendu la lecture d'une lettre du ministre des finances annonçant que l'étude du projet de loi concernant les retraites des agents des chemins de fer secondaires est poursuivie par ses services, qui pensent pouvoir la terminer vers la fin de la présente semaine et qu'il en communiquera aussitôt les résultats, avec son avis, à son collègue des travaux publics.

Dans ces conditions, la commission a décidé de laisser à son président le soin de la convoquer dès qu'il sera saisi de ce double avis, mais au plus tard dans un délai d'une quinzaine de jours.

La défense laïque

On sait que le gouvernement et la commission du budget se sont mis d'accord pour demander à la commission de l'enseignement, en vue de ne pas retarder le vote du budget, à ajourner après les vacances de Pâques la discussion des projets de loi touchant à la défense laïque.

Le groupe radical-socialiste s'est ému de cette nouvelle.

Toute affaire cessante, il s'est réuni aujourd'hui et, à l'unanimité, a décidé de maintenir au 3 mars la discussion de la proposition de M. Brard, qui tend à établir, en fait, le monopole de l'enseignement dans plus de 330.000 communes de France.

Il a décidé aussi de demander à la Chambre de consacrer à cette discussion les séances de l'après-midi des lundi et mardi de chaque semaine, de siéger le mercredi matin et le soir pour la discussion du budget, et enfin de consacrer toutes ses séances, après le vote du budget, à la continuation de la discussion des lois scolaires.

Le traité franco-espagnol

La commission des affaires extérieures de la Chambre a, dans sa réunion d'aujourd'hui, approuvé le rapport de M. Noulens sur le traité franco-espagnol relatif au Maroc.

Ce rapport sera très prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

La commission a, en outre, élu vice-président M. François Deloncle, des Basses-Alpes, en remplacement de M. Albin Rozet, devenu président.

Avant de se séparer, la commission a décidé de prier le ministre des affaires étrangères de venir l'entretenir des questions extérieures à l'ordre du jour.

Au sujet de cette décision, M. Denys Cochin nous a dit :

« La demande de la commission est absolument légitime.

» Nous apprenons que le gouvernement demande 5 ou 600 millions pour nos armements, qu'il étudie des projets d'augmentation de la durée du service militaire.

» Il en parle devant la commission du budget et devant la commission de l'armée ; il nous paraît qu'il devrait d'abord, et surtout, en parler à la commission des affaires extérieures.

» Nous savons aussi que la commission veut obtenir des explications précises sur les négociations officieuses qui auraient été engagées avec Rome, sous l'administration de M. de Selves, au sujet de la question des Franciscains espagnols au Maroc. »

La réglementation du travail

La commission du travail a entendu cet après-midi M. Besnard, ministre du travail, sur le projet gouvernemental et sur les propositions de M. de Mun ayant pour objet de réglementer la durée du travail des employés de bureau et de magasins.

Le ministre du travail a déclaré qu'il faisait sien le projet déposé par M. Viviani et qu'il était partisan du principe de la réglementation indirecte du travail des employés de bureau et de magasins par la fixation de la durée du repos ininterrompu.

M. Fontaine, directeur du travail, a complété la déclaration du ministre par l'indication des raisons de divers ordres qui doit faire préférer la réglementation indirecte de la durée du travail, par fixation du repos ininterrompu, à la réglementation directe.

A la suite de l'exposé présenté par M. Godart, rapporteur, qui a vivement insisté pour que la réglementation à intervenir s'appliquât à la généralité des travailleurs employés dans le commerce, enfants, femmes et adultes, la commission a décidé de se rallier au projet du gouvernement en se réservant d'examiner les dispositions empruntées à la proposition de M. de Mun, notamment en ce qui touche à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants.

Les pensions civiles et militaires

La commission des pensions civiles et militaires, réunie cet après-midi à la Chambre, a entendu M. Bley, directeur de la Dette, au sujet de deux questions : les pensions viagères des sous-officiers rengagés et les allocations à accorder aux veuves de fonctionnaires civils décédés avant d'avoir atteint 25 ans de service.

Après un échange d'observations, la commission a décidé qu'elle demanderait au gouvernement de déposer le plus tôt possible deux projets de loi répondant au but qu'elle poursuit.

AU LUXEMBOURG

L'impôt sur le revenu

M. Briand, président du conseil, et M. Klotz, ministre des finances, ont été entendus par la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, qui poursuit actuellement, on le sait, l'examen du projet préparé par son rapporteur, M. Aimond.

Le ministre des finances a rappelé que la commission lui avait donné communication d'une part de diverses décisions de principe relatives à la transformation de la contribution foncière qui fait l'objet du premier titre du projet et, d'autre part, d'un ensemble de textes devant former le second titre, qui a trait au régime fiscal des valeurs mobilières.

Au sujet de la réforme de l'impôt foncier, M. Klotz, renouvelant les déclarations qu'il a faites récemment à la Chambre, indique qu'il n'était pas encore possible de mettre au point les dispositions législatives destinées à assurer l'application de cette réforme et que, seul, l'achèvement, d'ailleurs imminent, de l'évaluation des propriétés non bâties mettrait entre les mains de l'administration des finances les renseignements indispensables pour achever l'élaboration des textes qui seront soumis au Parlement avant la fin de la session ordinaire de 1913.

Quant à la taxation des valeurs mobilières, le ministre a donné l'assurance qu'il serait très prochainement en mesure de faire connaître sa manière de voir sur les décisions prises à cet égard par la commission.

M. Klotz a fait observer que, dans ces conditions, les deux premières parties du projet pourraient, à bref délai, recevoir des solutions définitives, mais qu'en attendant rien ne s'opposait à ce que la commission, conformément à la résolution qu'elle a déjà adoptée le 12 juin 1912 et qu'elle a confirmée le 18 février, continuât activement l'étude du titre III du projet, c'est-à-dire du remplacement des contributions personnelles mobilières et des portes et fenêtres par un impôt général et progressif sur le revenu.

Il a, en terminant, exprimé l'espoir que la commission voudrait bien faire tous ses efforts pour aboutir le plus tôt possible sur ce point. Elle répondrait ainsi au sentiment manifesté par la Chambre au cours de la discussion de la loi de finances, discussion de laquelle il semble résulter qu'en ce qui concerne l'aménagement de la réforme fiscale, un accord désirable pourra s'établir entre les deux Assemblées dans le plus bref délai.

Après le départ des ministres, la commission s'est livrée à une courte discussion au cours de laquelle il a été d'abord pris acte de cette déclaration du gouvernement.

Aucune décision n'a été prise par lui relativement au dépôt d'un projet de loi concernant l'application des résultats des évaluations foncières.

Rien ne s'oppose donc à ce que le Sénat soit saisi de propositions et statistiques relatives à cet objet.

La commission a ensuite décidé de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine séance l'achèvement de l'examen des dispositions concernant les bois et forêts qui ne doit demander qu'une courte discussion.

Immédiatement après, elle abordera l'examen du titre III, relatif à l'impôt général sur le revenu.

La réforme électorale

La commission sénatoriale de la réforme électorale a entendu et approuvé une nouvelle partie du rapport de M. Jeanneney, dans lequel celui-ci examine et réfute le projet de la Chambre.

La dernière partie du rapport qui est consacrée à l'examen du projet établi par la commission sénatoriale sera lue vendredi prochain.

Le rapport sera déposé probablement le même jour sur le bureau du Sénat.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

M. Poincaré à la Ligue de l'enseignement

Paris, 26 février.

M. Poincaré a reçu, aujourd'hui, les bureaux des conseils de la Ligue française de l'enseignement, dont on connaît le but anticatholique et l'esprit, qui lui étaient présentés par M. Dessoye, président.

Celui-ci a prié le président de la République de vouloir bien accepter le titre de président d'honneur.

M. Poincaré a répondu qu'il était heureux de donner à cette ligue le témoignage de sa sympathie, et il a ajouté qu'il se rendrait, vendredi prochain, à la solennité du Trocadéro, organisée par la ligue, au nom des Sociétés d'éducation populaire de France.

Les Projets Militaires du Gouvernement

Une trahison

Paris, 26 février.

Le gouvernemental *Matin* fait aujourd'hui un calcul qui est tout simplement effrayant.

Il prend une compagnie de 115 hommes ; il en retire les déchets inévitables en un an : restent 109.

Le départ de la classe en enlève 50 : restent 59.

Comme il faut cinq hommes pour combler les vides de la section hors rangs : restent 54.

Les recrues arrivent bien, mais elles sont inutilisables au point de vue de la guerre : il y a donc 54 hommes par compagnie du 26 septembre au 31 décembre.

Mais que resterait-il de ces 54 hommes si la guerre éclatait ? Il y aurait un déchet qu'on peut évaluer à 4 hommes ; il faudrait en verser 3 au dépôt commun ; 6 passent aux régiments de réserves, 5 aux sections de mitrailleuses.

Restent en tout 36 hommes, dont 6 sous-officiers, 9 caporaux et 21 soldats.

De ces 21, il faut défalquer les tambours, les ordonnances etc., de sorte qu'il resterait à peu près seize soldats combattants effectifs, un par escouade.

Le tableau est sans doute un peu forcé, mais il n'est pas loin d'être exact.

Et voilà ce que la République a fait de l'armée.

La R. P.

L'assemblée des groupe proportionnalistes

Paris, 26 février.

L'assemblée générale des groupes proportionnalistes a eu lieu cet après-midi, au Musée social, sous la présidence de M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut.

On remarquait dans l'assistance un grand nombre de membres du Parlement et M. Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat de Belgique.

M. Adolphe Carnot ouvre la séance par le discours que voici :

« Il y a sept mois, la Chambre a voté un projet de réforme électorale qui, sans donner entière satisfaction aux proportionnalistes, réaliserait cependant un progrès sérieux et pourrait être amélioré plus tard, lorsque la loi aurait subi l'épreuve de la pratique.

» Saisi de ce projet, le 12 juillet dernier, le Sénat a nommé, au mois de novembre, la commission chargée de l'examiner.

» Hostile de parti-pris à tous les systèmes de représentation des minorités, la majorité de cette commission a écarté, presque sans débat, le projet de la Chambre, sous le prétexte, vraiment singulier, qu'il porterait atteinte au droit du suffrage universel.

» Il paraît, messieurs, que ces droits seraient méconnus si, voulant assurer une représentation exacte et fidèle du pays, on accorde à chaque parti un nombre de mandats proportionnel à sa force électorale.

» Nous persistons à penser, messieurs, que l'égalité politique de tous les citoyens ne saurait être assurée que par la représentation proportionnelle.

» A la veille de la discussion qui va s'engager devant le Sénat, nous avons pensé que les divers groupes proportionnalistes devaient affirmer leur attachement au principe de la réforme électorale, principe qui a été à trois reprises consacré par les votes de la Chambre des députés.

» Nous vous proposons donc de déclarer, par un ordre du jour, que la condition absolue de la réforme électorale est la représentation des minorités, par le quotient électoral, calculé sur le nombre des votants ; mais il doit être bien entendu que ce quotient sera établi d'après le nombre des votants, et non d'après le nombre des électeurs inscrits.

» Celui-ci ne peut, en aucune façon, servir de base de calcul, puisqu'il n'est pas et ne peut pas être contrôlé dans l'état actuel de notre législation sur la confection des listes électorales.

» Sur ces points essentiels, nous ne saurions transiger en aucune manière.

» Nous souhaitons très vivement qu'un accord s'établisse entre tous les républicains sur d'autres modalités d'ordre secondaire; nous souhaitons surtout qu'une exclusion définitive intervienne le plus tôt possible dans l'intérêt de tous les partis. »

NOUVELLES MILITAIRES

Corps de santé militaire

Paris, 26 février.

Les officiers du corps de santé militaire et les officiers d'administration du service de santé militaire dont les noms suivent, ont été désignés pour être détachés pendant les saisons thermales de 1913 aux hôpitaux d'eaux minérales ci-après. Savoir :

Hôpital de Barèges, du 12 juin au 15 septembre, MM. Sangle-Ferrière, médecin principal de 1re classe, salle militaire de l'hospice mixte de Limoges, médecin chef ; Keim, médecin-major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Toulouse ; Pinat, médecin-major de 2e classe au 12e régiment d'infanterie de Tarbes; Bernard Farmas, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de Toulouse ; Loibis, officier d'administration de 1re classe, stationnaire à l'hôpital de Barèges ; Silvagnoli, officier d'administration de 2e classe, à l'hôpital de Toulouse.

La revue du printemps

Paris, 26 février.

Un certain nombre de journaux ayant demandé que la revue du printemps de la garnison de Paris fixée au 15 mars soit reportée au lendemain 16 mars, qui est un dimanche, ce vœu vient d'être pris en considération. La population parisienne pourra donc ce jour-là acclamer nos soldats à son aise.

Au Maroc

La situation militaire

Rabat, 26 février.

D'après les nouvelles de Mogador, la pacification aurait fait de grands progrès autour de cette ville.

Le général Brulard a mis fin à toute l'agitation qui avait nécessité les dernières opérations militaires.

La situation générale est d'ailleurs bonne.

Il reste néanmoins trois foyers de troubles : au Sud de Fez, dans la région de Tadla et dans le Sous.

On confirme que dans cette dernière région le caïd Anflous, le frère de Guelouli et El Heiba font cause commune et s'efforcent en ce moment de grouper les mécontents.

La Guerre Balkanique

LES HOSTILITÉS

Paris, 26 février.

Le *Matin* a reçu la dépêche suivante :

« Andrinople, 25 février.

» Depuis le 3 courant, les Bulgares livrent des assauts désespérés et infructueux. Ils bombardent la ville cruellement et inutilement.

» Les consuls ont protesté auprès de leurs ambassades respectives contre ce bombardement inhumain et ont demandé pour leurs ressortissants l'établissement d'une zone neutre.

» La ville est pourvue de vivres.

» Chukkri pacha, ainsi que les officiers et les soldats, défendent la place héroïquement ».

AUTOUR DU CONFLIT

LE DIFFEREND ROUMANO-BULGARE

Déclarations belliqueuses

Londres, 26 février.

Dans une longue lettre que publie le *Times*, M. Catargi, ancien ministre de Roumanie à Londres, expose le point de vue roumain dans le conflit actuel.

« Si on prétend, déclare-t-il, que nous n'avons droit à rien parce que nous n'avons pas combattu, je répondrai seulement que nous pouvons mobiliser en quarante-huit heures 400.000 hommes bien équipés et bien armés, que nous avons 300 millions dans nos caisses, un souverain qui a déjà conduit à la victoire et que nous sommes prêts ».

LE RAID DE L' « HAMIDIEH »

Port-Saïd, 26 février.

Le croiseur ottoman *Hamidieh*, qui s'était réfugié à Malte, est de nouveau arrivé à Port-Saïd.

DANS LES ILES ÉGÉE

Rhodes, 26 février.

Un certain nombre d'habitants ont, ces jours derniers, arboré le drapeau grec.

Les autorités italiennes ont fait immédiatement enlever ces emblèmes et ont opéré des arrestations, à la suite desquelles plusieurs habitants, grecs d'origine, ont été expulsés.

Le consul de Grèce a protesté.

AVIATEUR RUSSE FUSILLÉ

Saint-Pétersbourg, 26 février

On confirme la nouvelle d'après laquelle l'aviateur russe Kostine, au service des Bulgares, ayant atterri dans Andrinople par suite d'un accident, a été fait prisonnier et fusillé.

L'ATTITUDE DES PUISSANCES

LA DETENTE AUSTRO-RUSSE

Vienne, 26 février.

On dit que les communiqués officiels rapportant les mesures militaires aux frontières russe et autrichienne paraîtront en même temps à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

Le *Fremdenblatt*, remarquant que la situation internationale s'est améliorée dans une certaine mesure ces temps derniers, rappelle les déclarations de M. Sazonof aux journalistes autrichiens et celles faites par le président du conseil autrichien à la délégation des députés de la Bohême.

Le *Fremdenblatt* fait observer qu'émanant de personnalités aussi qualifiées, ces déclarations ne pourront naturellement pas manquer de produire leur effet.

Elles fortifieront, dit-il, elles compléteront les dispositions nées d'efforts résolus des puissances pour maintenir la paix en Europe et l'infatigable activité de leurs hommes d'Etat pour applanir les différends et éliminer toutes les causes de froissement dans la mesure où cela est conciliable avec la protection d'intérêts primordiaux .

L'organe officieux constate néanmoins que, jusqu'à présent, on n'est pas parvenu à résoudre le différend roumano-bulgare et à trouver une base pour des négociations de paix entre les belligérants.

A ce problème, dit le *Fremdenblatt*, s'ajoute aussi la question albanaise ; l'entente n'a pu encore se faire en aucune façon sur la délimitation du futur Etat albanais indépendant.

Au contraire, de graves divergences d'opinion se manifestent encore de ce côté. Le règlement de ces différends offre de grandes difficultés. On ne doit pas cependant oublier la volonté de paix qui se manifeste dans les déclarations des ministres russe et autrichien. Cette volonté est de nature à exercer une influence pacificatrice et à faire naître l'espoir que la crise actuelle se terminera sans autres complications graves.

LA QUESTION DE L'ALBANIE

Paris, 26 février.

L'Agence l'Information publie la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg, qu'il convient de n'accueillir qu'avec les plus expresses réserves :

« Le gouvernement russe déclare officiellement qu'il renonce définitivement à appuyer le Monténégro dans la question de Soutari, à la condition que Diakova, Prizrend et Ipek soient cédés à la Serbie. »

A L'ÉTRANGER

Les Dirigeables allemands en Angleterre

Londres, 26 février.

Répondant à des journalistes, l'Amirauté a déclaré qu'elle n'était pas à même de donner des renseignements au sujet de l'apparition d'un mystérieux dirigeable dans le Yorkshire.

L'émotion est toujours grande et on accorde foi aux affirmations de l'*Evening Standard*.

A ces affirmations, toutefois, il faut opposer celles de plusieurs observateurs, qui déclarent qu'il s'agissait de la planète Vénus et qu'on se trouve en présence d'un cas d'auto-suggestion des foules.

La Révolution au Mexique

Dans les provinces

Mexico, 26 février.

L'activité des insurgés augmente dans le Nord et dans le Sud.

Les Zapatistes incendient et pillent les haciendas ; ils ont même attaqué un train militaire.

Dans l'Etat de Chihuahua, le général Antonio Rabagu, nouveau gouverneur nommé par Huerta, a fait fusiller son prédécesseur Gonzalès, après l'avoir gardé quatre jours en prison, couvert de chaînes.

Alberto Madero, oncle de l'ex-président, a subi le même sort, après un procès sommaire.

L'accusation était, comme toujours, basée sur la découverte supposée d'un complot contre Huerta et le refus de reconnaître le nouveau gouvernement.

Une intervention des puissances

Londres, 26 février.

D'après la *Birmingham Daily Post*, les négociations se poursuivent activement entre l'Angleterre et les Etats-Unis, sur l'initiative du gouvernement britannique, en vue d'une intervention collective des deux pays au Mexique, en raison de la gravité de la situation actuelle et des dangers que courent les étrangers.

Il serait question de désigner une commission anglo-américaine qui serait chargée de conférer avec le gouvernement mexicain.

Voyages de Souverains

Les souverains danois à Berlin

Berlin, 26 février.

Le roi de Danemark a conféré les insignes de l'Ordre de l'Eléphant à M. de Bethmann-Holweg, chancelier de l'Empire, et la grand-croix de l'Ordre du Danebrog à M. de Jagow, secrétaire d'Etat à l'Office des affaires étrangères, à M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat au même département ,et au comte de Brockdorff-Rantzau, ministre d'Allemagne à Copenhague.

Les Armements Allemands

Berlin, 26 février.

D'après le *Lokal Anzeiger*, le secrétaire d'Etat aux finances voyage en ce moment dans l'Allemagne méridionale et s'efforce d'amener les gouvernements des Etats du Sud à se mettre d'accord avec M. de Bethmann-Holweg sur le principe d'un impôt sur la fortune recommandé par le chancelier pour faire face aux dépenses de la prochaine loi militaire

D'autre part, le *Berliner Tageblatt* dit qu'on négocie actuellement en vue d'un emprunt d'environ 450 millions de francs, dont la majeure partie retomberait sur la Prusse.

Berlin, 26 février.

On s'attend à ce qu'un communiqué officiel annonce incessamment l'émission de l'emprunt d'empire qui fait l'objet de négociations à la Bourse de Berlin.

On sait aujourd'hui qu'il s'agirait bien d'un emprunt de 450 millions de francs à 4 %, émis au prix de 99 %.

En ce qui concerne la part prépondérante que prendrait la Prusse dans les opérations financières envisagées, on explique qu'il serait question d'émettre 250 millions de bons du trésor prussien pour faire face à l'échéance de bons du Trésor fixée au 1er avril de cette année.

Il s'agira donc, en tout, d'un emprunt de 700 millions de francs.

Terrible Catastrophe en Espagne

Une explosion fait, à Gijon, vingt-quatre victimes. — Cent personnes ensevelies. — Deux cents blessés

Madrid, 26 février.

Une dépêche de Gijon annonce qu'une mine placée en vue de la destruction de roches dans l'avant-port a fait explosion prématurément, tuant une soixantaine de personnes.

Madrid, 26 février.

La catastrophe de Gijon cause dans tout le pays une émotion considérable.

Le nombre des morts, évalué à une soixantaine tout d'abord, serait seulement de 24, d'après une version officielle; mais on croit que près de cent personnes sont restées ensevelies sous les décombres.

En outre, on compte plus de 200 blessés.

L'ingénieur chargé de la direction des travaux serait parmi les tués, ainsi que l'ingénieur directeur des travaux du port, l'entrepreneur des travaux et plusieurs personnes marquantes; un conseiller municipal de Prendes, qui s'était rendu à Musel pour voir sauter les roches, fut blessé par des éclats de pierres; son état est désespéré.

Les causes de la catastrophe

Le port de Musel, où a eu lieu la catastrophe, est situé à trois kilomètres de Gijon, dont il est séparé par une montagne formée de roches de quartz ; cette montagne oblige les lignes des réseaux desservant Musel et le reliant à Gijon à faire un long détour; les travaux accomplis actuellement ont pour but de couper la montagne afin de raccourcir la distance de Gijon au port de Musel, qui est le débouché de la plupart des districts miniers des Asturies.

Hier, en vue de remblayer certains de ces travaux, les ingénieurs avaient disposé une mine chargée de trois mille cinq cents kilogrammes de poudre noire qui devaient faire ébouler un monticule; mais les gaz, rencontrant une couche argileuse de résistance assez faible s'y frayèrent un passage, projetant aux environs une quantité énorme de pierres qui s'abattirent en une véritable pluie sur la foule de curieux et dans la mer où plusieurs navires furent atteints.

Faits Divers

INDIVIDUS SUSPECTS

Briey, 26 février.

Deux gendarmes de la brigade d'Hussigny, en tournée de surveillance, aperçurent quatre individus couchés sur le talus qui borde la voie ferrée, près de la frontière luxembourgeoise.

Les gendarmes s'avancèrent vers les quatre hommes, qui prirent alors la fuite dans la direction de la frontière.

L'un des fuyards, par suite d'un faux pas, étant tombé dans le fossé, ses camarades mirent revolver au poing et tirèrent sur les poursuivants pour permettre à leur camarade de se relever.

Les gendarmes ripostèrent, mais les malfaiteurs réussirent à franchir la frontière. L'un d'eux a été blessé.

Les gendarmes sont indemnes.

UN TREMBLEMENT DE TERRE

Oran, 26 février.

Une très violente secousse sismique a été ressentie ce matin à 4 heures moins dix à Oran.

Elle a duré sept à huit secondes.

Une grande panique s'est produite dans la population, surtout dans les villages nègres. Plusieurs immeubles ont été lézardés.

On signale des dégâts très importants au palais de justice où une grande partie du fronton de la façade principale est tombé sur le perron de l'escalier d'entrée. Ce perron a été démoli sur toute sa largeur.

PETITES NOUVELLES

26 février.

— La police espagnole a arrêté à Palamos (Catalogne), après une vive résistance, le nommé Francisco Fernandez, âgé de 25 ans, accusé d'avoir en 1911, commis deux assassinats à Perpignan.

SPORT

COURSES DE CHEVAUX

A VINCENNES

Paris, 26 février.

Prix Royal, au trot monté, 2,500 francs, 2,800 mètres. — 1. Jobourg, par Bémécourt et Corisande, à M. F.-P. Dudézert (L. Dufour) ; 2. Jungle, au Haras de Coudray (M. P. Viel) ; 3. Jasmin, à M. E. Moulin (O'Bréhin).

Non placés : Juvilla, Judith, Jocaste, Jurques, Possible, Janina.

Mutuel : Gagnant, 43 ; placés, Jobourg 20, Jungle, 14 50. Jasmin 24 50.

Prix Mazarin, au trot attelé, 3,000 francs, 2,400 mètres. — 1. Judith, par Portici et Séduction, à M. C. Bourdon (Pain) ; 2. Partie, au Haras de Limermont (Choisselet) ; 3. Joliette, à M. W.-A. Ockhorst (M. Ockhorst).

Non placés : Jarnicoton, Jack, Judith, Juliana, Joconde, Janina, Simonian, Jezabel.

Mutuel : Gagnant, 37 ; placés, Judith 15 50, Joliette, 19.

Prix Quinquet, au trot monté, à réclamer, 2.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Hammerless, par Réséda et Ombrage, à M. C. de Wazières (M. de Wazières); 2. Iholdy, à M. D. Dubois (L. Mequignon); 3. Harlette, à M. le comte de Castelbajac (P. Daubichon).

Non placés : Hygie, Hip, Rébus, Hambourg, Hardi.

Pari mutuel. — Gagnant : 24 fr.; placés : Hammerless, 13; Iholdy, 16; Harlette, 22 50.

Prix Salomon, au trot monté, 3.0000 francs, 3.000 mètres .— 1. Ney, par Azur et Miss-Tilford, à M. Karl Schad (M. C. de Wazières; 2. Ivanhoff, à M. le comte P. du Verdier (Pain); 3. Iberia, à M. L. Hémard (P. Daubichon).

Non placés : Jesabel, Hildegonde, Hostia, Héraclite, Isère, Inaudi Jacques, Gourmand, Junon.

Pari mutuel. — Gagnant : 382 fr. 50; placés : Ney, 55 50; Ivanhoff, 15; Ibéria, 27.

Prix du Tramway, au trot attelé, 5.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Janville, par Urgent et Mady-Mary, à M. G. Derossy (Pain); 2. Jaculor-II, à M. O. Rondony; 3. Jolly-Jack, à M. C. Rousseau (Tamberi).

Non placés : Janvilliers, Job, Jasmin, Jonson, Juanita, Jason, Jour-d'Espoir, 2e distance.

Pari mutuel. Gagnant : 420; placés : Janville, 77; Jaculor-II, 26 50; Jolly-Jack, 36.

Prix Colbert, au trot monté, 4.000 francs, 3.100 mètres. — 1. Isabelle, par Azur et Cyrilla, à M. Chéron (L. Boudé); 2. Havre-Sac, à M. E. Leplâtre (J. Poirier); 3. Hirondelle, à M. C. Jeanne (C. Pentecôte).

Non placés : Ibérienne, Hilda, Havane, Joulik, Inédite, Hamlet, Imprenable tombé.

Pari mutuel. — Gagnant : 38; placés : Isabelle, 17; Havre-Sac, 81 50; Hirondelle, 81 50.

Prix de la Seine, au trot attelé, 3.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Inno, par Képi et Tentatrice, à M. E. Brau (Saint-Martin); 2. Flèche, à M. J. Sourrouille (A. Sourrouille); 3. In-Salah, à M. A. Viel (G. Lemoine).

Non placés : Ines, Imberbe, Grangues, Ivan, Hanneton, Inverti, Falerno.

Pari mutuel. — Gagnant : 26 fr.; placés : Inno, 12 50; Flèche, 13; In-Salah, 18.

A AUTEUIL

Paris, 26 février.

Demain, courses à Auteuil. Partants et montes probables.

Prix du Champ-de-Mars. — Retardataire (O'Connor) Pièce-d'Or (W. Head), Toinette (Parfrement), partant douteux, Jochanaan (E. Doux), Gay-Centre (Moreau).

Prix Saint-Priest : Aigle-Impérial-III (Delrigne), Oiselette (Moreau), Make-Haste-II (E. Hardy), Passau (Riolfo) Quart-d'Heure (Umhauer). Piper ou Jeune-Syrien (Lancaster). Carrousel (W. Head).

Prix Arthur : O'Connor-Hopper (Lancaster), Loup (G. Mitchell), Joli-Garçon (Sauval), Balagan (Parfrement), Grand-Duc-III (A. Carter), Bélisaire-II (Powers), Yquem (W. Head).

Prix Lusignan : Bozkario (G. Parfrement), Puggins (F. Williams), Valmy-VII (W. Head), Bainoire (Becchinor), Œillet-Blanc-II (Wallon), Miche-Dorée (Lovegrove) Beni-Mered (E. Rolfe).

Prix de la Croix-Dauphine : Menuet-III (Byrne), Hoche (W. Head), Libretto-II (F. Williams), Roschampton (Berteaux), Joli-Garçon (R. Sauval), La-Sauge (Séaton), Le-Futur (Lancaster).

Prix des Anémones : Rubinat-II (W. Head), Lord-William ou Romarin-II (G. Parfrement), Ormuzd (R. Sauval), La Canche (Lancaster).

Pronostics

Paris-Sport. — Prix du Champ-de-Mars : Jochanaan, Retardataire. — Prix Saint-Priest : Oiselette, Make-Haste-II. — Prix Arthur O'Connor : Bélisaire-II, Grand-Duc. — Prix Lusignan : Bozkario, Œillet-Blanc-II. — Prix de la Croix-Dauphine : Menuet-III, Hoche. — Prix des Anémones : Ecurie Veil-Picard, Ormuzd.

La Liberté. — Prix du Champ-de-Mars : Retardataire, Jochanaan. — Prix Saint-Priest : Oiselette, Make-Haste-II. — Prix Arthur O'Connor : Hopper, Bélisaire. — Prix Lusignan : Bozkario, Œillet-Blanc-II. — Prix de la Croix-Dauphine : Hoche, Le-Futur. — Prix des Anémones : Ecurie Veil-Picard, Ormuzd.

L'Intransigeant. — Prix du Champ-de-Mars : Retardataire, Jochanaan. — Prix Saint-Priest : Make-Haste-II, Oiselette. — Prix Arthur O'Connor : Loup, Bélisaire. — Prix Lusignan : Bozkario, Œillet-Blanc-II. — Prix de la Croix-Dauphine : Le-Futur, Menuet. — Prix des Anémones : Ecurie Veil-Picard, La-Canche.

Les Débats. — Prix du Champ-de-Mars : Retardataire, Pièce-d'Or. — Prix Saint-Priest : Oiselette, Jeune-Syrien. — Prix Arthur O'Connor : Hopper, Loup. — Prix Lusignan : Puggins, Bozkario. — Prix de la Croix-Dauphine : Le-Futur, Hoche. — Prix des Anémones : La-Canche, Lord-William.

CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL DE CANNES

du 2 au 11 mars 1913

Il n'y avait pas encore de concours hippique à Cannes ; cette lacune va être comblée. Les organisateurs en feront une manifestation splendide, tout à fait digne de l'aristocratique cité de la Côte-d'Azur, surnommée à juste titre la Perle de la Riviera.

Nous souhaitons plein succès à nos éleveurs des Pyrénées.

AERONAUTIQUE

Un raid Milan-Rome

Milan, 26 février.

L'aviateur russe Slavorosof est parti ce matin à 7 h. 10 pour Rome où il compte atterrir vers 2 heures de l'après-midi.

L'aviateur a été signalé au-dessus de Enes à 8 h. 27, se dirigeant vers Pise.

Pise, 26 février.

L'aviateur Slavorosof, venant de Milan par la voie des airs, a atterri à Pise à 10 heures pour se ravitailler en essence.

Cette opération terminée, il repartira pour Rome, but de son voyage.

Livourne, 26 février.

L'aviateur Slavorosof a passé au-dessus de Livourne à 2 h. 30, salué par les sirènes des bateaux et les acclamations de la foule.

Chutes d'officiers aviateurs

Vienne, 26 février.

On mande de Pola que le lieutenant de vaisseau Klobucar faisait hier un vol d'essai avec un hydroplane, lorsqu'en atterrissant l'appareil capota.

Le lieutenant a été grièvement blessé.

Mulhouse, 26 février.

Ce matin, à l'aérodrome de Habsheim, le lieutenant Linke et le sous-officier Helfersrieder sont tombés d'une hauteur de vingt mètres en exécutant un vol d'essai sur un biplan.

Le sous-officier est mort ; le lieutenant est blessé légèrement.

Service postal aérien

Berlin, 26 février.

Des pourparlers actifs sont engagés entre les gouvernements allemand et danois en vue de la création par la voie de l'air d'un service postal régulier entre Berlin et Copenhague.

Deux ballons dirigeables, l'un allemand et l'autre danois, assureront le fonctionnement de ce service aérien.

Le tarif postal pour la correspondance ordinaire et pour les envois recommandés ne sera pas changé.

Les colis postaux emprunteront la voie ordinaire.

Le raid Milan-Rome

Rome, 26 février.

L'aviateur Slavosarof, en raison d'une tempête de pluie, a dû atterrir près de Piombino.

Dans l'atterrissage l'appareil a subi des avaries.

L'aéroplane nocturne

Meaux, 26 février.

Une intéressante expérience a été faite cette nuit par le lieutenant de Varennes.

Jusqu'ici, ce qu'on reprochait aux aéroplanes c'est de ne pouvoir évoluer la nuit. Il s'agissait pour eux de trouver le moyen d'éclairer le sol à l'aide de projecteurs puissants afin d'éviter les atterrissages trop brusques. C'est ce qu'a réussi à faire le lieutenant Varennes aux environs de Meaux.

Parti à une heure du matin, il a contourné deux fois la cathédrale de Meaux, puis il se dirigea en pleine nuit vers Montmirail ; enfin, il fit escale au parc aéronautique de Beauval, entre Meaux et Triport, où on ne l'attendait guère à pareille heure.

Le monument de Wilbur Wright

Paris, 26 février.

M. Myron Herrick, ambassadeur des Etats-Unis en France, a offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur du Comité du monument de l'aviateur américain Wilbur Wright.

A ce déjeuner assistaient les ministres de la guerre et de la marine, le général Michel, gouverneur militaire de Paris, le général Hirschauer, inspecteur général de l'aéronautique militaire ; plusieurs membres du Sénat et de la Chambre.

M. Etienne, ministre de la guerre, a prononcé une allocution de circonstance.

Bulletin Financier

Paris, 26 février.

Les transactions se bornent à des échanges entre professionnels mais se font plus nombreuses aujourd'hui.

L'impression beaucoup plus satisfaisante qui se dégage des nouvelles politiques de la matinée se serait traduite certainement par une reprise si l'approche de la liquidation n'obligeait à des dégagements dans la plupart des compartiments de la cote.

Offres et demandes s'équilibrent, en fin de compte. Berlin et Saint-Pétersbourg étaient calmes ; si Vienne était ferme, Londres, par contre, demeurait indécis, sous l'influence de New-York, toujours irrégulier sinon franchement lourd.

La Rente française se contente de reproduire son cours de la veille, alors que l'Extérieure et l'Italien prennent quelques centimes ; on se montre soutenu sur le Turc.

Les établissements de crédit, très calmes, ne varient que dans d'insignifiantes proportions.

Les Chemins français demeurent stationnaires.

Au groupe étranger, les Espagnols font meilleure contenance.

Valeurs d'électricité délaissées.

Peu de changement sur les industrielles russes.

Le Rio-Tinto reprend vivement de 1818 à 1830.

La Chino recule à 197 50, la Ray cote 97 50 et l'Utah 273.

Les Mines d'or perdent du terrain ; l'East-Rand baisse d'une unité, la Goldfields d'un demi-point : Territoriale soutenue, Transvaal 35 75.

Pétrolifères recherchées : la Franco-Wyoming ordinaire s'avance à 49, la préférence bondit de 115 à 123.

Caoutchoutières indécises encore.

Parmi les valeurs russes, la Maltzoff perd 12 points, la Toula 4 et Taganrog 3 ; Naphte Lianosoff 788.

Légère amélioration des valeurs de diamant ; la de Beers gagne 3 fr.; la Jagersfontein une unité.

PHILOUZE ET WADDINGTON,
22, rue Lepelletier, à Paris.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 26 février.

La pression barométrique devient basse sur l'ouest et le nord de l'Europe ; des minimas se trouvent sur la Scandinavie (Hernosand 749 millimètres) et près de l'Ecosse (Stornoway 749 millimètres) ; de fortes pressions persistent sur le sud-est du Continent ; d'autres paraissent dans les parages des Açores.

Le thermomètre marquait ce matin —19° à Arkangel, 2° à Belfort, 13° à Paris, 5° à Nantes, 8° à Brest, 9° à Marseille, 10° à Biarritz, 14° à Oran et 6° au mont Ventoux.

Le vent est faible d'entre est et sud sur nos côtes de la Manche ; il est assez fort des régions sud en Gascogne, des régions est en Provence ; la mer est houleuse sur les côtes de l'Océan.

Des pluies sont tombées sur l'ouest de l'Europe ; en France on a recueilli 23 m/m. d'eau à Cette, 8 à la Pointe de la Coubre, 51 à Limoges et Saint-Mathieu, 10 au Hâvre.

La température reste basse sur l'est et le centre de l'Europe.

En France le temps va rester doux ; des ondées sont probables.

STATIONS	BAR.	THER.	VENT	ÉTAT DU CIEL
Toulouse...	61.0	11.5	S. E. faible	Nuageux
Pic-du-Midi.	53.8	—5.9	S. O. faible	P. nuag.
Bordeaux...	59.4	12.1	S.S. E. a. f.	Couvert
Puy-de-Dôm. 7 h.	63.4	—1.8	S.E. modéré	Couvert

Températures extrêmes constatées à l'Observatoire de Toulouse :

Nuit du 25 au 26 février : 5 8 ; journée du 26 février : 12 8.

OXO Bouillon OXO

Bulletin Méridional

Les Retraites de la Bastiolle, près Montauban

Les retraites d'hommes auront lieu aux dates ci-après :

A. C. J. F., Comité Régional du samedi soir, 15 mars (Rameaux), au mercredi matin, 19 ; Fin d'études du mercredi soir, 19 mars, au samedi soir, 22 ; Adolescents, du mercredi soir, 26 mars, au samedi soir, 29 ; Association N.-D. de Bon-Encontre, du lundi soir, 5 mai, au vendredi matin, 9 ; Jeunes gens, employés, du samedi soir, 10 mai (Pentecôte), au lundi soir, 12 ; Récollection, du dimanche matin, 18 mai (Trinité), au dimanche soir, 18 ; Fin d'études Saint-Théodard), du dimanche soir, 18 mai, au jeudi matin, 22 ; Propriétaires, du lundi soir, 26 mai (Sacré-Cœur), au vendredi matin, 30 ; Retraite générale, du samedi soir, 21 juin, au mercredi matin, 25 ; Prêtres, du lundi soir, 7 juillet, au samedi matin, 12 ; Patrons, du mardi soir, 15 juillet, au jeudi matin, 24 ; Jeunes gens, du samedi soir, 26 juillet, au mercredi matin, 30 ; Instituteurs libres, du samedi soir, 2 août, au samedi matin, 9 ; Retraite générale, du jeudi soir, 14 août (Assomption), au dimanche soir, 17 ; Hommes d'œuvres, du lundi soir, 18 août, au samedi matin, 23 ; Prêtres, du lundi soir, 25 août, au samedi matin, 30 ; Instituteurs libres, du mardi soir, 2 septembre, au mardi matin, 9 ; Prêtres, du lundi soir, 15 septembre, au samedi matin, 20 ; Prêtres, du lundi soir, 22 septembre, au samedi matin, 27 ; Conscrits, du lundi soir, 29 septembre, au jeudi matin, 2 octobre; Retraite générale, du samedi soir 4 octobre, au mercredi matin, 8 ; Prêtres, du lundi soir, 13 octobre, au samedi matin, 18 ; Retraite générale, du jeudi soir, 23 octobre, au lundi matin, 27 ; Jeunes gens, du vendredi soir, 31 (Toussaint), au lundi matin, 3 novembre ; Retraite générale, du samedi soir, 8 novembre, au mercredi matin 12 ; Prêtres, du lundi soir, 17 novembre, au samedi matin, 22 ; A. C. J. F. (Lot), du mardi soir, 25 novembre, au samedi matin, 29 ; Jeunes gens, du samedi soir, 13 décembre, au mercredi matin, 17.

Consulter la correspondance trimestrielle « *Au Revoir !* » par laquelle la Bastiolle reste en relations avec ses amis. — Abonnement 1913 : 1 franc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur de la Maison de Retraites, La Bastiolle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

Eaux et Forêts

Sur les tableaux d'avancement de classe des agents des eaux et forêts pour 1913, nous relevons, pour la première classe d'inspecteurs : MM. Vidal, à Toulouse ; Guilbaud, à Auch.

Pour la troisième classe d'inspecteurs : MM. Bénévent, à Argelès ; Reverdy, à Saint-Gaudens ; Meillès, à Carcassonne.

Pour inspecteurs-adjoints de première classe : MM. Rousse, à Saint-Girons ; Fauveau, à Toulouse.

Pour inspecteurs-adjoints de deuxième classe : MM. Rouilhac, de Rochebrune, à Toulouse ; Escudié, à Argelès.

Pour gardes-généraux de première classe : MM. Grenier, à Bagnères-de-Bigorre ; Coutal, à Espalion ; Blachère, à Montpezat.

Examens d'Aptitude aux Bourses

Dans les Lycées et Collèges

Les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges sont fixées :

Pour les garçons, au jeudi 10 avril prochain.

Pour les filles, au jeudi 17 avril prochain.

Les inscriptions des candidats et candidates seront reçues à la préfecture (1re division), du 1er au 20 mars.

Congrès Régional du Sud-Ouest

DES

Commis des Ponts et Chaussées et assimilés

Le Congrès régional du Sud-Ouest de la Société des commis des ponts et chaussées se tiendra cette année à Montauban, les 1er et 2 mars prochain.

La première journée sera consacrée aux travaux préliminaires, et la seconde comportera une réunion générale à laquelle assisteront 120 délégués environ de 16 départements de notre région.

Un banquet, présidé par le préfet de Tarn-et-Garonne, clôturera les travaux du congrès ; il sera servi à midi au Grand-Hôtel Alibert.

Les parlementaires de Tarn-et-Garonne et quelques-uns des parlementaires de la région assisteront au congrès et au banquet.

En raison de l'importance des questions qui y seront discutées, ce congrès sera des plus importants. On y traitera notamment les questions de mise au point des organisations régionales, des améliorations de traitement, des avancements normaux et réguliers au bout de quatre ans au maximum.

La Tendresse Humaine

De notre rédacteur correspondant :

Limoux, 26 février.

La statue de *La Tendresse Humaine* a été retirée de l'Aude où elle avait été jetée par la population, le jour où l'aviateur Védrines subit un échec à la députation.

La statue a été transportée à la préfecture. Il n'y a pas eu d'incident pendant le transfert.

Notons qu'un escadron du 19e dragons avait été envoyé de Carcassonne pour assurer le maintien de l'ordre.

Le Drame d'Agen

De notre rédaction d'Agen :

La dame Alice Crespy ne sera interrogée à nouveau que dans une huitaine de jours.

Le juge d'instruction a reçu du défenseur une demande de reconstitution de la scène du drame. Cette partie de l'instruction est en effet très importante et préoccupe évidemment la défense, car beaucoup de temps s'est écoulé après le drame avant que la police et le parquet aient été avisés.

Un docteur voisin ne fut pas appelé, en un mot rien à ce moment là ne se passa normalement.

M. le docteur Fourestié que la dame Alice Crespy était allé quérir à l'autre bout de la ville a été entendu longuement à ce sujet.

CHEMINS DE FER DU MIDI

EXCURSION DE TOULOUSE, St-GAUDENS, TARBES ET PAU A LUCHON-SUPERBAGNÈRES ET DE PAU A CAUTERETS, LUZ-St-SAUVEUR

Dimanche 2 Mars 1913

La Compagnie des Chemins de fer du Midi a l'honneur de rappeler au public qu'elle mettra en marche, le Dimanche 2 Mars 1913, les trains partant le matin de Toulouse à 6 h. 40 et de Pau à 7 heures, pour arriver à Luchon respectivement à 9 h. 23 et 10 h. 41 (retour à Toulouse à 22 h. 54 et à Pau à 23 h. 38).

En outre, des billets à prix très réduits seront délivrés au départ de Saint-Gaudens, Tarbes et Pau, pour Superbagnères.

Prix :

Toulouse. — 1re, 16 fr. ; 2e, 12 fr.; 3e, 9 fr.

Saint-Gaudens. — 1re, 11 fr. ; 2e, 8 fr. 50 ; 3e, 6 fr. 50.

Tarbes. — 1re, 13 fr. 50 ; 2e, 10 fr. 50 ; 3e, 8 fr.

Pau. — 1re, 17 fr. 50 ; 2e, 13 fr. 50 ; 3e, 10 fr.

Ces billets seront valables, pour le retour, dans les trains susvisés et, en outre, dans tous les trains ordinaires du lundi 3 mars prochain.

Enfin, le train partant de Pau à 7 heures, permettra d'arriver à Pierrefitte à 8 h. 25 et à Cauterets, à 9 h. 21.

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés

Une Femme possède une Chevelure qui atteint ses genoux

Il y a à peine un an, la calvitie la menaçait. Elle raconte comment elle fit pousser ses cheveux

Mme Esther Emery, de New-York, qui est en ce moment à Paris, en visite chez des amis, a la chance de posséder une chevelure merveilleuse ; lorsqu'elle défait ses nattes, elles atteignent ses genoux. De plus, ses cheveux sont souples, soyeux, légers et d'une teinte dorée merveilleuse. Cependant, il y a environ un an, elle était menacée de calvitie complète. Pressée de questions sur ce qu'elle avait fait pour obtenir cette chevelure merveilleuse en si peu de temps, elle répliqua : « Si quelqu'un m'avait dit à cette époque que de tels résultats pouvaient être si rapidement obtenus, je n'aurais pas voulu le croire. Il y a un an, mes cheveux atteignaient à peine mes épaules ; ils tombaient de façon inquiétante, ma natte s'amincissait énormément ; il y avait même ici et là quelques places chauves. Ils étaient sans vie et d'une teinte douteuse, un peu sale, grise par endroits, secs et cassants. Ma tête était couverte de pellicules et les démangeaisons me rendaient folle. J'ai certainement essayé à ce moment-là une douzaine de différents toniques, mais ils étaient tous semblables et ne me faisaient aucun bien. Par hasard, je remarquai un jour dans mon journal de modes une formule pour la chevelure, recommandée par un médecin. Il s'agissait de mélanger : 7 décigrammes de menthol cristallisé, 50 graommes d'alcool à 90°, 30 grammes de Lavona de Composée et 45 grammes d'eau distillée. Je commençai à m'en servir. Combien rapidement mes cheveux poussèrent ! Tout d'abord la chute s'arrêta, les démangeaisons et les pellicules disparurent. Ensuite de tout petits cheveux firent leur apparition ; ils poussaient, poussaient comme si rien ne pouvait les arrêter. Ils poussent encore, et quoique je me sois servie régulièrement de ce traitement et pense m'en servir encore au moins jusqu'à ce que mes cheveux atteignent mes chevilles, j'aurais parfaitement pu m'arrêter après trois mois. Je crois que toute femme peut obtenir des cheveux longs, épais, flous en se servant de cette prescription que j'ai recommandée à plusieurs amies qui en sont enchantées. Elle est très bon marché et tout pharmacien peut la fournir. »

Ceux qui s'en serviront devront faire attention de ne pas en répandre sur le visage ou les bras où les cheveux ne sont généralement pas désirés.

CHRONIQUE DE TOULOUSE

Carnet Toulousain

27 FEVRIER

Saint du jour : Sainte Honorine.
Fête à souhaiter : Saint Romain.
Lever de la lune, minuit 49 ; coucher, 9 h. 36 matin.
Lever du soleil, 6 h. 37 ; coucher, 5 h. 59.

IL Y A CINQUANTE ANS

27 FEVRIER 1863. — *Cour d'assises. Une domestique de Caraman est condamnée à huit ans de travaux forcés pour infanticide ; défenseur, M° Jourdain. — Deux jeunes gens et une jeune fille sont condamnés à cinq ans de réclusion, trois ans et deux ans de prison pour vols qualifiés, rue Pargaminières ; défenseurs, Mes Rozy, Jaffary et Germain.*

SPECTACLES. — *Capitole : A sept heures, Le Toréador ; Guillaume Tell.*

L'Avancement dans les Facultés

On n'a pas oublié la lettre publiée le 24 avril 1912, par laquelle M. Rouard de Card, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, soulevait une question du plus haut intérêt pour les professeurs des Facultés puisqu'il s'agissait de leur avancement.

Notre éminent compatriote revient sur ce sujet dans une nouvelle lettre révélatrice du désordre moral qui règne actuellement dans le haut enseignement dirigé par des coteries, lettre que publie l'*Eclair* de Paris :

« Monsieur le Directeur,

» L'an dernier, dans votre journal j'indiquai de quelle façon arbitraire s'opérait l'avancement au choix pour les professeurs des facultés de droit.

» Je montrai que le Comité consultatif chargé de dresser la liste des présentations, ne tenait pas seulement compte des services professionnels et des travaux scientifiques, mais qu'il semblait aussi se laisser influencer par d'autres considérations. Je citai des promotions véritablement exorbitantes. Deux professeurs avaient été promus au choix de la troisième à la deuxième classe en passant pardessus dix-sept et même vingt-et-un collègues qui, cependant, pouvaient, pour la plupart, invoquer des titres très sérieux.

» A la suite de ces promotions et d'autres encore peu justifiées, un vif mécontentement se produisit dans les Facultés des départements ; il se manifesta surtout lors du renouvellement du Conseil supérieur de l'instruction publique.

» Les élections eurent lieu le 17 mai 1912.

» MM. Villey et Monnier dont le mandat expirait, sollicitèrent de nouveau les suffrages de leurs collègues, mais ils ne furent pas réélus parce qu'on leur reprochait d'avoir obtenu eux-mêmes un avancement beaucoup trop rapide. On leur préféra M. Thaller et Beudant auxquels fut donnée une importante majorité.

» Au lendemain de cette manifestation significative, on pouvait penser que les anciens délégués au Conseil supérieur allaient être remplacés par les nouveaux élus dans le Comité consultatif qui on le sait, est chargé de dresser la liste des présentations pour l'avancement au choix.

» Mais cette prévision ne s'est pas réalisée.

» MM. Villey et Monnier, quoique non réélus au Conseil supérieur, ont été maintenus dans le Comité consultatif par une décision ministérielle.

» N'est-ce pas là une situation véritablement choquante ?

» Comment ! les anciens délégués, non réélus, vont participer aux présentations pour les promotions au choix ! Ils vont pouvoir s'opposer à l'avancement de tel ou tel professeur qui, lors des élections, les aura ouvertement combattus et qui aura contribué à les faire échouer !

» Ainsi donc, chacun de nous, s'il vote pour le candidat qui lui convient, sera exposé à voir son avancement retardé et à subir de ce chef un sérieux dommage !

» En présence d'un tel état de choses, on est fondé à dire que la liberté et l'indépendance des électeurs n'existent plus. — E. ROUARD DE CARD, *professeur à la Faculté de droit de Toulouse.* »

Il étrangle sa logeuse

Parce qu'elle ne voulait pas lui rendre son argent, l'Autrichien étrangle la dame dans son lit.

Un sujet autrichien, Vincent Rachünek, âgé de 28 ans, a étranglé sa logeuse, Mme Hélène Peyrevidal, âgée de 45 ans, demeurant 17, rue Sainte-Ursule, parce qu'elle ne voulait pas lui rendre l'argent qu'il lui avait prêté. La scène s'est déroulée hier matin, mercredi, à 3 heures. La dame a été étranglée dans son lit, puis Rachünek est allé se constituer prisonnier au Capitole.

L'Autrichien habitait Toulouse depuis le 16 octobre 1911 ; il était domicilié chez Mme Peyrevidal, qui tient un appartement garni, composé de 5 ou 6 chambres, au premier étage, au-dessus de l'entresol, au n° 17 de la rue Sainte-Ursule.

Rachünek avait prêté à plusieurs reprises diverses sommes d'argent à sa logeuse, et le total s'élevait, dit-il, à 900 francs.

Le commerce des garnis ne marchant pas au gré de la dame Peyrevidal, cette dernière avait décidé de vendre le fonds. L'opération avait été faite cette semaine et, en conséquence, la logeuse avait touché une certaine somme d'argent.

Elle avait rendu à Rachünek 242 francs ; c'est parce qu'elle se refusait à lui restituer le reste que l'Autrichien a tué sa logeuse.

La scène du meurtre

Rachünek avait été, en arrivant à Toulouse, ouvrier en meubles, employé d'abord chez M. Darolles, boulevard de Strasbourg, puis il s'était fait jardinier, et, ces derniers temps, il était au service de M. Toulza, à Lardenne.

Une grande intimité s'était établie entre la dame Peyrevidal et son locataire. Elle lui confia ses intérêts et il paraît même, d'après les voisins, qu'on avait coutume de considérer l'Autrichien comme le patron du garni.

Cependant, les affaires n'allaient pas. C'est ainsi que Rachünek dut à plusieurs reprises prêter de l'argent à sa logeuse. On prétend même qu'au moment des échéances du loyer, la dame Peyrevidal retardait le paiement, jusqu'au moment où Rachünek avait reçu l'argent de son pays.

L'Autrichien habitait une chambre voisine de celle de la dame Peyrevidal : il paraît que mardi une vive querelle a éclaté entre eux, car la logeuse ayant vendu son mobilier allait déménager, et Rachünek sentait que son argent était perdu.

Il était 8 heures du soir.

Rachünek reçut un acompte de 242 francs, mais il voulait le reste.

La dame Peyrevidal refusa.

— Marions-nous ensemble, dit-elle, en fin de compte à l'Autrichien, et le reste, ainsi, t'appartiendra.

Ce fut son dernier mot.

Rachünek alla se coucher. Dès ce moment, il n'est guère possible de savoir ce qui s'est passé, autrement que par le récit qu'a fait le meurtrier lui-même, de la scène du crime.

Car les voisins, ni les locataires n'ont rien entendu.

L'Autrichien dormit mal. Il se leva, dit-il, à 3 heures du matin et alors il alla trouver la dame Peyrevidal et la réveilla pour lui réclamer son argent.

Quel était le mobile singulier qui tirait ainsi l'Autrichien de son lit et l'empêchait de dormir. On ne le sait. Fachünek dont la prononciation française est un peu pénible, ne l'a pas expliqué.

Quoi qu'il en soit, il raconte que se trouvant en présence de la dame Peyrevidal, réveillée, il la mit une fois de plus en demeure de lui rendre son argent.

Elle refusa.

Rachünek alors, d'une main lui serra le cou, de l'autre lui ferma la bouche et lui cria : « Rendez-moi mon argent. »

Et il desserra les mains.

— Non, répondit la dame.

Alors Rachünek, répéta la même opération et la même question.

La logeuse répondit encore négativement.

Une troisième fois, peut-être une quatrième, l'Autrichien serra le cou de la dame, il dut même serrer un peu trop fort, car cette fois Mme Peyrevidal demeura inanimée. Elle était morte étranglée.

Ce que dit l'Autrichien

Rachünek regagna sa chambre et se recoucha. Dormit-il ? Probablement non.

A 7 heures, il se leva ; il fit sa toilette, s'habilla, puis alla frapper à la porte de la logeuse, se doutant bien un peu de l'avoir envoyée à trépas.

La logeuse ne répondit pas.

« Elle est morte, se dit Rachünek » et il alla se livrer à la police.

Auparavant, cependant, il eut le soin de passer à la poste restante, retirer sa correspondance. Il y trouva une lettre de sa famille qui habite Ung-Brod, dans la Moravie autrichienne et deux mandats-poste de 20 francs.

Ces deux mandats et la somme de 242 francs qui lui avait été payée la veille, c'est tout ce qu'on a trouvé en sa possession.

La police, dès qu'elle eut reçu la déclaration de Rachünek, se transporta dans la rue Sainte-Ursule.

M. Lefillastre commissaire de police de l'arrondissement, pénétra dans la chambre de la logeuse assisté du docteur Estienny.

Ils trouvèrent Mme Perevidal, étendue sur son lit : elle avait cessé de vivre. Le corps était encore chaud, de telle sorte que la version de la mort, à 3 heures du matin, est très vraisemblable.

Le parquet fut informé, et, dans l'après-midi, M. Bru, juge d'instruction, M. Signorel, procureur de la République et M. Champeaux, greffier, se transportèrent dans la chambre du meurtre.

M. le docteur Guilhem, médecin légiste, se livra à une constatation détaillée de l'état du cadavre et des lieux. Il en conclut que la mort avait dû être donnée très rapidement, car nul désordre ne régnait ni dans la chambre ni sur le lit ; la défunte avait une attitude calme et reposée et semblait dormir.

Seul un enfoncement de la pomme d'Adam, refoulée à l'intérieur du cou, indiquait qu'une pression puissante avait été exercée sur ce point du corps.

Rachünek, interrogé par le juge d'instruction, a raconté simplement ce que nous exposons plus haut.

Son récit, qui paraît fait de bonne foi, est assez vraisemblable. Un seul point est en désaccord aves les constatations du médecin légiste. L'Autrichien déclare, qu'au cours de la lutte qu'il a soutenue avec sa logeuse, le corps a glissé hors du lit sur le plancher et qu'il a dû lui-même hisser de nouveau la malheureuse sur sa couche.

M. le docteur Guilhem ne croit pas à cette version ; il n'y a aucun désordre parmi les draps ou les couvertures du lit : c'est donc dans son lit qu'a dû être étranglée la dame Peyrevidal.

Rachünek, blond, svelte, correctement vêtu, d'assez haute taille, n'a certes pas l'allure d'un assassin : il s'est laissé emmener sans protester et son interrogatoire terminé il a été écroué tranquillement à la maison d'arrêt. — A. C.

Société d'Agriculture de la Haute-Garonne

Séance du 1er mars

Ordre du jour : *Prima mensis.* Hybrides producteurs directs.

Club Alpin Français

Section des Pyrénées centrales

Programme de l'excursion officielle aux montagnes de la Clape, le dimanche 2 mars 1913 :

1° Départ de Toulouse le samedi 1er mars, à 6 h. 5, arrivée à Narbonne à 9 h. 20, dîner et coucher à notre hôtel correspondant, le Grand Hôtel Berie, propriétaire ;

2° Ou bien : Toulouse, départ 11 h. 40 ; Narbonne, minuit 57 ;

3° On encore par le train partant de Toulouse dimanche à 3 h. 45, arrivant à Narbonne à 7 h. 10.

Dimanche 2 mars. — Départ de Narbonne à 7 h. 43 ; Grussan-Tournabelle, 7 h. 58.

A pied jusqu'au vilage de Gruissan (petit port de pêche), 9 h. ; gorge du Rec et Grotte de La Crouzade, 10 h. ; chapelle des Aouzils, vers 11 h. ; déjeuner tiré des sacs.

Très curieux cimetière avec tombes élevées à la mémoire des marins morts en mer.

Vers 1 heure, départ en suivant la crête, panorama immense sur la mer, les Corbières et la côte Vermeille.

Retour par le Coffre de Pech-Redon, point culminant de La Clape (210 m.), descente sur Ricardelle vers 1 h. 30 ; Narbonne, 6 heures : dîner au Grand Hôtel Bène : départ, train, 8 h. 23 ; Toulouse, 11 h. 22.

Cette excursion (redemandée), sera dirigée pour la seconde fois par M. Lary, ancien président de la section. Elle est fort intéressante et dépourvue de fatigue sérieuse. Elle peut être entreprise par des alpinistes non entraînés.

Souliers ferrés, châle ou pèlerine, vivres dans le sac pour un repas.

Dépenses probables pour les partants du samedi à 5 h. 5, 16 fr. 50.

Pour ceux de 10 h. 40, 13 fr. 50.

Enfin, pour les partants du train de nuit à 3 h. 45, 10 fr. 50 environ.

Il est expressément recommandé de s'inscrire selon l'usage chez M. Abribat, au Photo-Hall, 2, rue Pevras en bien indiquant les heures de départ.

» La Passion » à Saint-Sernin

La première répétition de *la Passion*, fixée à dimanche prochain, à 8 heures 1/2 très précises du soir, s'annonce comme très brillante.

M. Jan Foyssac, dans le rôle du Christ, va retrouver auprès du public catholique de Toulouse et de la région le même grand succès qu'il obtint l'an dernier ; à ses côtés, M. Charles Gui (Judas) se propose de nous donner de l'Iscariote une figure inattendue.

Quant à la partie musicale, voici le magnifique programme qui a été élaboré :

1° Ouverture : La Création, la Chute et les Promesses du Rédempteur (orchestre, solo et chœurs).
2° La Marche au Calvaire (orchestre et chœurs).
3° *Vous êtes, ô Jésus, le salut et la vie* (chorale).
4° Les Apôtres en prière (orchestre).
5° *Ah ! qu'ils sont beaux...* (chœurs et solo).
6° *Le Christ s'est fait pour nous victime obéissante* (chorale).
7° Les Impropères : *O ma vigne.*
8° *Au pied de la Croix sainte* (soli, quatuor et chœurs).
9° *Ouvrez vos portes éternelles !* (grand chœur).

Tous ces morceaux sont extraits de *la Rédemption*, le chef-d'œuvre de Gounod. L'orchestre sera dirigé par M. Laffon ; le piano d'accompagnement sera tenu par M. Georges Guiraud, et l'harmonium par Mme Mokonsturm. Les soli seront chantés par

THÉ CHAMBARD *Le Meilleur Remède de la* **CONSTIPATION**

M. Duffault, de l'Opéra, qui fera également entendre le *Crucifix* de Fauré.

Les feuilles de location se couvrent rapidement, et peut être serait-il prudent de ne pas attendre la dernière minute pour retenir, sans supplément de prix, ses places : chez MM. Laffaurie, rue Alsace ; à la Chocolaterie Saint-Bernard, 4, rue des Arts ; chez Mlle Brun, rue Lafayette ; chez Martin, rue de la Pomme ; chez Mlle Charles, rue des Marchands, ou sous le porche de l'église Saint-Sernin.

Le prix ds places est ainsi fixé : 3 fr. 30 ; 2 fr. 20 ; 1 fr. 10 ; 0 fr. 55.

On nous prie d'annoncer qu'un garage a été spécialement aménagé, rue Merly (près la place Saint-Sernin), pour voitures et automobiles. Ce garage est attenant au Théâtre chrétien.

Mariage

Samedi dernier était célébré, dans l'intimité, en l'église N.-D. de la Daurade, le mariage de M. Eugène Bouloc, avocat, avec Mme veuve Maurel-Caussé, professeur de musique, fille de notre excellent ami M. J. Caussé.

Sa sainteté Pie X avait bien voulu honorer cette union de la bénédiction apostolique, envoyée par le cardinal Merry del Val.

Nous prions les deux familles de vouloir bien agréer nos plus sincères félicitations et les nouveaux époux tous nos souhaits de bonheur.

Squares et Jardins

A partir du 1er mars, les jardins et squares seront ouverts au public de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Les squares du Capitole et Lafayatte resteront ouverts jusqu'à 7 h. 15 du soir.

Les Vols

Le commissaire du cinquième arrondissement a dressé procès-verbal contre inconnu pour vol de linge, vol commis au cours de la nuit de mardi à mercredi, au domicile et au préjudice de Mme Albanie Jalabert, demeurant rue de Castres.

— Une enquête est ouverte au commissariat du deuxième arrondissement relative au vol d'une somme de 20 francs, vol commis au domicile et au préjudice de Mlle Alcouffe, rue de la Pleau, 10.

Assurez-vous à la Foncière contre le **VOL**
Chouvy, 42, rue de Metz, **Toulouse.**

Tombé d'un échafaudage

Hier, vers 1 h. ½ de l'après-midi, M. Albert Saint-Paul, âgé de 17 ans, ouvrier serrurier, demeurant place de la Trinité, 55, travaillait pour le compte de M. Colombino, à la construction d'une marquise, à l'immeuble situé boulevard Lazare-Carnot, n° 79 (café des Américains), lorsque par suite d'un faux pas, il a perdu l'équilibre et est tombé sur le sol d'une hauteur de 3 m. 50 environ.

Relevé aussitôt par ses camarades, il a été conduit à la pharmacie Dastan, où il a reçu les premiers soins. De là, il a été transporté à son domicile.

Le blessé porte une plaie contuse, sans gravité à l'arcade sourcilière droite. Il se plaignait de douleurs aux reins.

Assurez-vous à la FONCIÈRE **ACCIDENTS**
Chouvy, 42, r. de Metz, **Toulouse**

Trouvailles

Réclamer : à Mme Marfaing, rue des Trois-Piliers, 11, un tour de cou fourrure, pour enfant ; à l'administration des tramways, un rouleau de papiers d'affaires, un sac à main, un parapluie ; à l'agent Ventura, poste de police de la place Mage, un carnet de comptes ; à M. Laurent, barrière de Fenouillet, une chienne fox-terrier.

Gazette Judiciaire

COUR D'APPEL

Audience du 26 février

Président, M. Bussières ; ministère public, M. Cumenge ; greffier, M. Andrieu

L'ÉLECTION DE MONTAUBAN. — Encore un écho de l'élection de Montauban à la Cour d'appel de Toulouse. M. H. de la Fargue poursuivit, on le sait, M. Loupiac, maire de Castanet, pour entraves à la liberté du scrutin.

Le tribunal de Montauban, le 11 janvier, relaxa M. Loupiac.

La Cour a confirmé cette décision.

LES VOLS. — Paulin Vieu, âgé de 40 ans, inculpé de vol de numéraire au préjudice des époux L..., fut condamné par le tribunal de Toulouse le 22 janvier à 3 mois de prison. La Cour porte la peine à 4 mois.

JUGEMENTS CONFIRMÉS. — Augustin Galy, âgé de 52 ans, fut poursuivi pour coups et blessures sur la personne de sa femme et condamné le 31 janvier par le tribunal de Toulouse à 20 jours de prison. Mais il outragea le président du tribunal et de ce fait se vit condamner séance tenante à 6 mois. La Cour confirme mais accorde le sursis.

— Léon Salvage, âgé de 31 ans, poursuivi pour vol de colis à la gare Matabiau, fut condamné le 21 janvier à 1 mois de prison. La Cour confirme.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 26 février

Président, M. Zéglicki ; ministère public, M. Gouazé ; greffier, M. Albrus

LES VOLS. — La dame Léa Cugnaux, domestique dans un hôtel, rue des Lois, se sauva emportant divers objets mobiliers, des bijoux et un louis de 20 francs. Le tribunal la condamne à 8 jours de prison avec sursis.

— Omer S..., âgé de 18 ans, et Gabriel P..., 24 ans, amenèrent un bon paysan au café, jouèrent avec lui et le dépouillèrent de son argent, soit 25 francs, dans des circonstances que nous avons déjà exposées. Ils sont condamnés à 100 francs d'amende chacun.

AUTRES AFFAIRES. — Paul G..., poursuivi pour escroquerie, fut condamné par défaut à 2 mois de prison. Il fait opposition. Le tribunal lui accorde le sursis.

— J.-B. D..., qui a voyagé avec un demi-tarif périmé, est condamné à 25 fr. d'amende.

Cours et Conférences

INSTITUT CATHOLIQUE

La conférence de M. Louis Théron de Montaugé, sur « la question morale dans le roman mondain » ne pourra être donnée demain vendredi comme elle avait été annoncée.

FACULTE DES SCIENCES

Institut Agricole

M. Héron, président du Syndicat agricole, vice-président de la Société d'agriculture, fera quatre conférences sur la viticulture et la vinification, les samedi 1er mars, 8 mars, 15 mars et 5 avril, à 5 heures du soir.

LES CONFERENCES DU CINEMA-PATHE

Le bureau de location installé salle du Cinéma-Pathé où doit avoir lieu la conférence de M. Victor Margueritte, lundi, à 5 heures, sera ouvert aujourd'hui jeudi, de 2 à 6 heures de l'après-midi, et vendredi et samedi, de 4 à 6 heures.

Location sans augmentation du prix des places.

Il n'est pas perçu de supplément pour le droit des pauvres.

REVUE DES SPORTS

EMULATION NAUTIQUE

La grande soirée donnée samedi 1er mars, dans les salons de l'hôtel de l'Europe, promet d'être des plus brillantes. Le Comité, ne reculant devant aucun sacrifice, a doté le concours de travestis de nombreux prix et, par une innovation charmante, des fleurs seront distribuées aux dames.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. Gleusse, 18, boulevard Carnot ; M. Chappe, 69, rue Alsace et samedi, au contrôle.

ELDORADO SKATING ROYAL

Boxe Anglaise

Combat en dix reprises de 2 minutes, gants 4 onces

Pour continuer la série des combats qui intéressèrent si vivement le public, M. Ribaute offre aux habitués de la coquette salle de l'Eldorado, une rencontre qui sera un véritable régal sportif. Ce sera deux de nos champions régionaux qui se disputeront la décisive, M. Fortier, champion des Pyrénées 1912 et 1913, des poids mouches (50 kilos) et Méda, champion des Pyrénées 1913 des poids bantams (53 kil.)

Malgré sa vitesse et sa science, Fortier aura un rude adversaire en Méda, qui est très puissant et qui a des qualités d'encaisseur remarquable.

Le combat aura lieu le samedi 1er mars, à 11 heures du soir. Le lendemain soir, à 11 heures aussi, une course de patins avec saut d'obstacles et une course de dames, nous promettent une soirée non moins intéressante. — WILLS.

L'Imprimerie Clémence-Isaure, 25, rue Roquelaine, Toulouse, se recommande aux Cercles et Patronages pour les travaux d'impression en tous genres (affiches, programmes, cartes, billets de tombola, etc.).

AVIS ET CONVOCATIONS

MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE. — Réunion statutaire samedi 1er mars, à 9 heures.

ENFANTS DU QUERCY. — Le banquet annuel aura lieu dimanche 2 mars, à 6 h. ½ du soir, au Grand Hôtel. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur carte sont priés de la réclamer à M. Talon, 15, rue d'Aubuisson.

LA « GOUTTE D'OR ». — Réunion du conseil d'administration, dimanche 2 mars à 10 heures.

ORPHÉON TOULOUSAIN. — Répétitions général les ce soir jeudi au siège ; samedi soir et dimanche matin, au Conservatoire.

CLUB TAURIN. — Réunion générale aujourd'hui, à 9 heures du soir.

ANCIENS DU 126e ET 67e BRIGADE D'INFANTERIE. — Ce soir, à 9 heures, au siège, dernière réunion avant la fête. Inscription au banquet.

LYRE SAINT-CYPRIEN. — Les anciens tambours et clairons sont priés d'assister, ce soir jeudi, à 8 h. ½, salle de la Justice de paix, à la répétition générale.

L'Imprimerie Clémence-Isaure, 25, rue Roquelaine, Toulouse, que nous recommandons à MM. les présidents des comités, sociétés et groupements, exécute tous les travaux d'impressions avec la plus grande célérité et à des prix très modérés (affiches, circulaires, lettres de convocation, enveloppes, etc.).

Courrier Artistique

COMMUNIQUÉS

THEATRE DU CAPITOLE

Pour répondre à de nombreuses demandes, le Théâtre du Capitole donnera ce soir, à 8 h. 1/4, *Tannhauser* ; ceux qui ont suivi les représentations de *Tannhauser* savent avec quel sentiment artistique notre excellente troupe de grand opéra a repris le chef-d'œuvre de Wagner.

Demain vendredi, *La Vie de Bohême* avec le ballet en deux actes de M. Messager, *Les Deux Pigeons.*

Les répétitions de l'*Aigle* sont poussées activement ; cette remarquable création passera dans les premiers jours de mars.

THEATRE DES VARIETES

Ce soir, à 8 h. 45, soirée de gala au bénéfice de M. J. Bascou, premier chef d'orchestre, reprise des *Brigands*, opéra bouffe, d'Offenbach. M. Pierre Audoui a porté tous ses soins à la mise en scène de ce chef-d'œuvre où le public si bien mis en goût par les précédentes reprises du répertoire d'Offenbach, retrouvera les mêmes joyeux interprètes, les mêmes belles voix et le même luxe de costumes. Les Toulousains auront à cœur d'apporter à l'heureux bénéficiaire les plus chaleureuses marques de sympathie.

Le spectacle comportera aussi les *Danses Tanagréennes*, de notre compatriote Paul Vidal.

— Demain, troisième du *Bois Sacré*, qui va décidément de triomphe en triomphe.

THEATRE DES NOUVEAUTES.

Ce soir, adieux de Léonette Roberty et de ses danseurs, des Avas avec leurs dix chiens, Andreu, Drenan, Sorins, le gai tringlot ; des Toledos, Liebel, la fine diseuse, etc.

Demain, vendredi, importants débuts.

CONCERT DES JEUNES AVEUGLES

Aujourd'hui jeudi, à 1 h. ½ de l'après-midi (ouverture des portes à 1 heure), concert de gala, au bénéfice de l'Institut des Jeunes Aveugles, au théâtre du Capitole.

Pour la location, s'adresser de 8 heures à 11 h. ½, chez les marchands de musique (maison Martin et maison Rouget) et à partir de 1 heure de l'après-midi, au théâtre du Capitole.

APOLLO-THEATRE

Matinée et soirée, *Entre le devoir maternel et l'Amour*, et *Pas de Veine*, drames. En supplément, *Sur les marches du Trône.*

CINEMA-THEATRE LAFAYETTE

Deux matinées, de 2 h. à 4 h. 30 et de 4 h. 30 à 6 h. 30. *Face à la Panthère, Mortelle ivresse*, grand drame ; *L'Ensorceleuse*, grand drame en 3 parties.

SYNDICAT DES MUSICIENS

Le Syndicat des musiciens a l'honneur d'informer MM. les directeurs de spectacles, cinémas, organisateurs de concerts, soirées dansantes, etc., qu'il a établi une permanence, 1, place du Capitole, où tous les renseignements utiles leur seront donnés pour toutes formations d'orchestres ou engagements individuels.

La permanence est ouverte tous les jours, de 10 heures à midi.

LE CIRQUE PINDER A TOULOUSE

D'immenses affiches annoncent l'arrivée dans notre ville du Cirque Pinder, qui donnera cinq représentations le vendredi 28 février, samedi 1er et dimanche 2 mars.

La renommée du cirque Pinder est universelle et ce sera certainement devant une salle comble que se déroulera le merveilleux programme qui comporte, cette année, des numéros sensationnels et des attractions inédites.

Le prix des places est fixé comme suit : premières, 3 fr. ; secondes, 2 fr. ; troisièmes, 1 fr. 10.

Le cirque Pinder ne séjournera que trois jours seulement dans notre ville.

Il s'installera allées des Zéphirs.

Grande cavalcade à 1 h. ½, samedi 1er et dimanche 2 mars.

Spectacles-Concerts de Toulouse

Du 26 février

CAPITOLE. — En matinée, à 1 h. ½, concert de gala au profit des jeunes aveugles ; en soirée, à 8 h. 1/4, *Tannhaüser.*

VARIETES. — A 8 h. 3/4, *Les Brigands.*

NOUVEAUTES. — Tous les soirs, à 8 h. ½, attractions diverses.

APOLLO-THEATRE — Tous les soirs, à 8 h. ½, jeudis et dimanches, matinées à 2 et 4 h. Actualités cinématographiques.

CINEMA-THEATRE-LAFAYETTE. — Tous les soirs à 8 heures trois quarts, actualités cinématographiques. Tous les jours, matinée.

Photographie MERLIN (77, r. Alsace Lorraine)

AU LION, Pelleteries, Fourrures. Maison de confiance. — A. LAGARRIGUE, 16, r. St-Etienne.

LES MODÈLES 1913 DE DION-BOUTON

Avant d'acheter une auto, une visite s'impose aux établissements Laporte et Fils et Cie, 9, boulevard Carnot, agents exclusifs pour la région.

PERDU chien setter blanc, tête noire, portant collier, nom Abram, château Quilhanet, par Bizanet (Aude). Le ramener Grand Hôtel Tivollier. Bonne récompense.

Musiques Militaires

Programme des morceaux qui seront exécutés le jeudi 27 février, de 3 à 4 heures :

14e Régiment d'infanterie (Grand-Rond)

Trianon, allegro espagnol (Castano) ; Bruschino, ouverture (Rossini) ; Réminiscences du Désert, ode symphonique (David) ; Pas de trois de Guillaume Tell et chœur tyrolien (Rossini) ; L'Or et l'Argent, valse viennoise (F. Lehar).

ÉTAT-CIVIL DE TOULOUSE

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 25 FÉVRIER

Gaston Armand, ajusteur mécanicien, rue Puymaurin, 9, et Marguerite Micoulau, couturière, rue Puymaurin, 19.

Jean de Leixelard, capitaine au 83e de ligne, à Toulouse, et Désirée Nismes, s. p., à Xaintrailles (Lot-et-Garonne).

Jean Simon, rentier, rue Denfert-Rochereau, 23, et Marguerite Laprade, mercière, rue Denfert-Rochereau, 23.

Baptiste Lazerge, ravaleur, route de Lavaur, et Marie Julia, chemisière, à Colomiers (Haute-Garonne).

Roger Le Cornec, attaché à la Banque de France, à Toulouse, et Jeanne Coré, s. p., à Morlaas (Basses-Pyrénées).

Justin Rous, imprimeur, rue des Gestes, 14, et Cécilia Olivier, s. p., à Soupetard.

NAISSANCES DU 25 FÉVRIER

Louis Subra, rue des Salenques, 30.
Louis Piquemal, grande rue Saint-Michel, 105.
Gabrielle Savès, avenue de Muret, 175.
Henri Nougaillon, rue des Récollets, 19.
Robert Loubet, rue Réclusane, 60.
Lucienne Deschanels, rue de la Balance, 19 bis.
Joseph Raynaud, aux 3-Cocus.
Paul Salby, place Saint-Julien, 8.
Ariston Massat, faubourg Bonnefoy, 60.

DÉCÈS DU 26 FÉVRIER

Jean Pons, 87 ans, rue de l'Industrie, 15.
Jacques Gradit, 85 ans, rue du Pont-Montaudran, 12.
Marie Durand, veuve Cazette, 83 ans, place du Pont-Neuf, 7.
Elisabeth Fourcade, 71 ans, rue d'Embarthe, 35.
Marguerite Escourbiac, 3 ans ½, place Marengo, 6.
Marie Andrian, 76 ans, rue des Récollets, 101.
Bertrand Casties, 60 ans, boulevard d'Arcole (école du Nord).
Marie Delpech, veuve Loumes, 73 ans, chemin de la Croix-Rouge.
Rose Arqué, veuve Pédoussaut, 73 ans, route de Saint-Simon.
Xavier Schaller, 77 ans, rue du 10-Avril, 4.
Jean Castanet, 3 jours, rue Fontaine-Lestang, 15.
Marguerite Feuillerac, veuve Durand, 78 ans, boulevard Riquet, 43.
Maria Desbals, épouse Barbié, 66 ans, rue Ingres, 11.
Jonas Ulmo, 65 ans, rue d'Aubuisson, 26.
Pierre Cambolives, 56 ans, rue Maran, 24.

Dernière Heure

Les Bandits devant les Assises

Pendant la délibération

Paris, 27 février.

A 10 h. 45, le jury délibère toujours et rien ne fait prévoir l'heure à laquelle le verdict pourra être rendu.

Depuis 9 heures, le public a encore augmenté dans la salle.

Non seulement toutes les places étaient occupées, mais le couloir aboutissant à l'escalier qui conduit à la salle des délibérations a été envahi par les curieux.

L'atmosphère devient irrespirable.

De nombreux gardes municipaux et inspecteurs de la Sûreté assurent le service d'ordre.

A 2 heures moins cinq, le jury a fait demander le président de la Cour qui s'est rendu dans la salle des délibérations en compagnie des défenseurs.

Le jury a posé trois questions au président des assises.

1° Quelle est la peine pour recel de malfaiteurs ?

2° Que devient la peine s'il accorde les circonstances atténuantes ?

3° Peut-on demander le sursis ?

La Défense laïque

Une conférence de M. Guiraud

Lyon, 27 février.

M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, pour lequel le Conseil de l'instruction publique vient de demander la peine de la réprimande en raison de ses actes comme président de l'Union des Associations catholiques des chefs de famille, a donné hier soir une conférence devant une très nombreuse assistance.

Il a tout d'abord déclaré qu'au lendemain du jugement qui le frappait, il avait tenu à montrer par sa présence à Lyon que citoyen libre en même temps que fonctionnaire il respectait les lois, mais qu'il voulait continuer à consacrer toutes ses forces à faire abroger les lois qu'il considère comme mauvaises.

M. Guiraud a entrepris ensuite la critique des projets de loi en faveur de la défense de l'école laïque et notamment du projet Brard.

L'assemblée a voté contre ces propositions un ordre du jour de protestation, lequel sera porté par une délégation au préfet et transmis aux pouvoirs publics.

LA R. P.

L'assemblée des groupes proportionnalistes

Paris, 27 février.

A la réunion organisée par la commission d'études du Comité républicain de la R. P., après que M. Adolphe Carnot eut prononcé le discours que nous donnons plus haut, M. Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat belge, membre de l'opposition libérale, parlant au nom de ses amis, a déclaré que personne même au sein de l'opposition ne songeait en Belgique à abolir le système proportionnaliste, bien que celui-ci maintînt les catholiques au pouvoir.

Les libéraux belges demandent seulement un peu plus de proportionnalité dans la loi.

Puis, M. Jaurès examinant la situation parlementaire et politique de la question, a fait cette déclaration :

« Je ne crois pas que la commission sénatoriale de la réforme électorale veuille ajourner indéfiniment la discussion de la réforme.

» Son président a bien des défauts ; il n'a pas celui de la temporisation.

» Si le Sénat rejette les principes essentiels de la réforme, il appartiendra à la Chambre, saisie d'un projet intolérable, d'affirmer énergiquement sa volonté.

» Mais auparavant le gouvernement, fidèle à sa promesse, sera démissionnaire et alors s'ouvrira une crise d'une gravité exceptionnelle. »

M. Jaurès a fait appel à la discipline des proportionnalistes.

A cet appel, M. Joseph Reinach a répondu aussitôt au nom des républicains de gauche de la Chambre.

Ses amis et lui n'accorderont jamais leur confiance au cabinet qui ferait l'abandon de la réforme électorale.

Au nom des radicaux-socialistes proportionnalistes, M. Ferdinand Buisson a fait une déclaration analogue.

M. Bonnefous, au nom de ses amis progressistes, abonde dans le même sens.

La discussion étant close, le président a donné lecture de l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée générale des groupes proportionnalistes proclame la nécessité de faire aboutir sans délai le projet de réforme électorale.

» Elle demande, à cet effet, que la discussion publique devant le Sénat ne subisse désormais aucun retard.

» Elle rappelle, en outre, qu'aucun système de représentation des minorités n'est acceptable s'il n'est pas fondé sur le quotient électoral calculé d'après le nombre des votants. »

La Guerre Balkanique

AUTOUR DU CONFLIT

BRUIT DE CRISE MINISTERIELLE EN GRECE

Athènes, 27 février.

Les bruits d'une crise ministérielle prochaine que l'on faisait déjà prévoir au lendemain du discours que M. Venizelos, président du conseil, prononça à Salonique, semblent se confirmer.

M. Coromilas, ministre des affaires étrangères, serait nommé ministre de Grèce à Rome.

Dans la réunion d'hier, le conseil des ministres a décidé que l'ouverture de la Chambre aurait lieu lundi prochain.

On attend avec intérêt les déclarations que doit faire M. Venizelos sur la situation extérieure et les rapports de la Grèce avec les alliés balkaniques.

La Révolution au Mexique

L'attitude de l'Amérique du Sud

Santiago-du-Chili, 27 février.

Les principaux journaux réprouvent les événements qui ont accompagné la révolution au Mexique et ils applaudissent les gouvernements des Etats-Unis, de l'Argentine, du Brésil et du Chili, unis pour exiger des garanties et qui ont retiré leurs légations comme signe de protestation, en raison de l'insuffisance des explications données sur la mort du président Madero.

108 ans après Trafalgar

Rome, 27 février.

Les journaux publient une dépêche de Sasart disant que des pêcheurs ont découvert près du cap Tessa, à l'extrémité septentrionale de la Sardaigne, une grotte contenant un énorme dépôt de poudres et des munitions de guerre.

On croit qu'il s'agit d'un dépôt fait par l'amiral Nelson avant la bataille de Trafalgar, alors qu'il surveillait la flotte française de Toulon.

Le Monopole interocéanique

Washington, 27 février.

La commission des affaires étrangères du Sénat a examiné le traité récemment conclu avec le Nicaragua par le ministre des Etats-Unis.

Le Nicaragua s'engage à ne pas tolérer qu'une nation quelconque autre que les Etats-Unis reçoive la permission de construire un canal interocéanique à travers son territoire.

On considère ce fait dans les milieux diplomatiques comme un avertissement que les Etats-Unis entendent conserver le monopole des canaux interocéaniques.

HÉMORROÏDES. - LEURS DANGERS

Pertes de sang — Infection.

L'Onguent Foster en applications sur les hémorroïdes les fait rapidement et définitivement disparaître, évitant ainsi les crises douloureuses et leurs complications redoutables (gangrène, phlébite hémorroïdaire). Directement porté à l'intérieur, il agit avec le même succès sur les hémorroïdes internes.

Le 17 août 1909, Mme M. Hoefs, 93, rue de Juliers, Lille, nous disait : « Les souffrances que m'occasionnaient les hémorroïdes ne me laissaient pas de repos. Les premières applications d'Onguent Foster me soulagèrent aussitôt, et après quelques semaines j'étais délivrée de cette dangereuse affection. »

Le 20 juin 1912, Mme Hoefs nous confirmait sa guérison : « Voilà 3 ans que les hémorroïdes dont je souffrais ont disparu grâce à l'Onguent Foster. Cet excellent remède m'a définitivement guérie. »

Souverain contre les hémorroïdes, il l'est aussi contre : eczéma, dartres, herpès, zona, boutons, démangeaisons, urticaire, points noirs, croûtes d'humeur, gourme et vermicules des enfants, engelures, crevasses, varicelle globuleuse, piqûres de moustiques.

Toutes pharmacies (3 fr. 50 la boîte) ou franco par poste : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.

ESSENCE 4f50 — LOTION 3f
AVENTURINE
PARFUM L.T. PIVER
POUDRE DE RIZ 2f95 — SAVON 2f

AU BON LINOLÉUM 77, rue St-Rome, Maison Spéciale

PINCE-NEZ SANS MONTURE

dit « l'Elégant », léger, gracieux, pour myopes et presbytes, 1 50. Envoi franco ; Presbyte, indiquer âge ; myope, numéro. **E. LION,** opticien, 45, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

QUAND VOUS AUREZ TOUT ESSAYÉ CONTRE LES
MALADIES DE LA PEAU
ECZEMAS, DARTRES, ULCÈRES
DÉMANGEAISONS, BOUTONS, PLAIES
ET QUE RIEN N'AURA REUSSI
PRENEZ LE **DÉPURATIF LATAPIE**
IL VOUS GUÉRIRA INFAILLIBLEMENT
PHARM. RAYNAL à CORDES (Tarn)
ET TOUTES PHARMACIES.
SIROP, POMMADE Franco 6f. CROUTES DE LAIT

AVIS DE DÉCÈS

La famille DE RIGAUD et les familles DE GAULEJAC, DE MONTREDON, DE SEVERAC, D'ORSENE et DE PAPUS ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul de RIGAUD

décédé au château du Bousquet, le 25 février, dans sa 67e année, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 28 février, à 10 heures du matin, sur la paroisse de Saint-Pierre de Lages (Haute-Garonne).

Les personnes qui, par oubli ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Monsieur Charles BARBIÉ, professeur honoraire au Lycée de Toulouse, officier de l'Instruction publique ; les familles MAILLEBIAU, AUBARET, RIVES, BELBÈZE, RIEUX (de Garrabet), ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Joséphine BARBIÉ

Née DESBALS

décédée à Toulouse, le 26 février, à l'âge de 66 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 28 février 1913, à 10 heures du matin, sur la paroisse Saint-Sernin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Ingres, 11.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Pompes funèbres générales, 7, rue Lafayette, Toulouse

Foires et Marchés

MARCHE DE TOULOUSE

Du 26 février.

Bladettes, blés supérieurs, 23 25 à 23 75 ; bonnes qualités, 23 50 ; blés mitadins fins, 22 50 à 22 75 ; le tout les 80 kilos.

Grains grossiers. — Orge, 13 à 13 25 ; avoine, 11 50 à 11 75 les 50 k. ; maïs blanc, 12 à 13 fr. les 75 kilos ; haricots, 26 à 27 fr. ; l'hectolitre ; fèves, 17 à 17 50, les 65 kilos ; vesces noires, 23 à 24 fr., les 80 kilos.

Farines et issues. — Deuxièmes dites SS, 49 les 122 kilos, ½ ; RG., 20 50 ; repasses, 17 50 ; sons, de 13 à 13 50, le tout les 100 kilos.

Graines fourragères. — Trèfle, 170 à 180 fr. ; luzerne, 110 à 136 fr., le tout les 100 kilos.

Marché au fourrage. — Foin, de 3 80 à 4 30 ; sainfoin, 1re coupe (nouveau), de 4 60 à 5 20 ; 2e et 3e coupes, de 4 à 4 80 ; paille blé, de 2 20 à 2 40 ; avoine, de 1 80 à 2, le tout les 50 kilos.

Bois à Brûler. — Les 50 kilos, de 1 45 à 1 50.

MARCHE DE PARIS

Du 26 février.

Ouverture. — Farines. — Courant, 38 10 ; prochain, 37 70 ; mars-avril, 37 25 ; 4 de mai, 36 55.

Blés. — Courant, 27 60 ; prochain, 27 70 ; mars-avril, 27 75 ; 4 de mai, 27 35.

Alcools. — Courant, 43 ; prochain, 43 ; mars-avril, 42 75 ; 4 de mai, 42 50 ; 4 derniers, 41 50 ; 3 d'octobre, 41.

Sucres. — Courant, 30 875 ; prochain, 31 125 ; 4 de mai, 31 75 ; 4 d'octobre, 31 50.

Clôture. — Farines. — Courant, 38 15 ; prochain, 37 80 ; mars-avril, 37 40 ; 4 de mai, 36 65 ; tendance ferme.

Blés. — Courant, 27 65 ; prochain, 27 80 ; mars-avril, 27 80 ; 4 de mai, 27 45 ; tendance soutenue.

Alcools. — Courant, 42 75 ; prochain, 43 ; mars-avril, 43 ; 4 de mai, 42 50 ; 4 derniers, 41 50 ; 3 d'octobre, 41 50 ; cote officielle, 42 75 ; tendance ferme.

Sucres. — Courant, 30 875 ; prochain, 31 ; 4 de mai, 31 75 ; 4 d'octobre, 31 375 ; roux cuités, 26 875 ; autres jets, 26 75 ; raffinés, 65 50 ; tendance ferme.

MARCHE DE BORDEAUX

Du 26 février.

Blés. — Plata, Courant, 21 60 ; prochain, 21 50 ; Beauce-Touraine, disponible, 27 75 à 28 ; courant, 27 75 ; Poitou-Vendée, 27 25 à 28.

Farines. — Haut pays, disponible, 40 25 ; courant, 40 25 ; région disponible, 40 à 40 25.

Sons. — Disponibles, 15 50 à 16 ; ordinaires, 14 à 14 50 ; repasses, disponibles, 21 ; courant, 19 ; ordinaires, 14 à 14 50.

Maïs. — Bessarabie, disponible, 21 ; Cinquantini, disponible, 25.

Avoines. — Allemandes disponibles, 20 50 ; Amérique, 20 50 ; Poitou grises, 22 75 à 23 ; Bretagne disponible, 23 75 ; grises disponibles, 21 à 21 50.

ARIEGE

Pamiers.

Foire du mardi 25 février. — Cours pratiqués :

Bœufs gras, de 0 80 à 0 85 le kilo ; Bœufs de travail, de 1,000 à 1,100 la paire ; vaches grasses, de 0 70 à 0 75 le kilo ; vaches de travail, de 700 à 900 la paire ; veaux, de 1 15 à 1 25 ; moutons, de 0 80 à 0 85 ; brebis, de 0 75 à 0 80 ; agneaux, de 1 10 à 1 15 ; porcs gras, de 1 15 à 1 25, le tout le kilo ; porcelets, de 25 à 50 pièce, suivant grosseur.

LE COURS DU BLE

On peut dire qu'en général, sur nos marchés de l'intérieur, les prix ont pivoté sur place :

Ainsi Rouen s'est maintenu à 22 50 ; Meaux, à 27 ; Chartres, à 27 92 ; Sancerre, à 26 87 ; Soissons, à 26 55 ; Nancy, à 27 ; Dijon, à 27 75 ; Toulouse, à 29 93 ; Nevers, à 27 75.

En hausse : Paris, de 27 75 à 27 87 ; Nantes, de 27 25 à 27 50.

En baisse : Lyon, de 28 50 à 28 25 ; Guingamp, de 27 à 25.

A l'extérieur : en hausse, Breslau, de 21 68 à 21 79 ; New-York, de 21 02 à 21 21.

Londres s'est maintenu à 20 23 ; en baisse : Bruxelles, de 19 95 à 19 ; Chicago, de 17 95 à 17 75.

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés

NOS PETITS ELEGANTS sont conduits par leurs mamans au **PETIT MARIN** (Mlle Bastier), rue des Lois, 22, Toulouse, près le Capitole. Spécialité de costumes de petits garçons.

BOURSE DE PARIS

Du 26 février (par dépêche télégraphique)

FONDS D'ETAT	COURS PRÉCÉD	COURS DU JOUR
3 % ....cpt	88 90	88 95
3 % ....tme	88 82	88 82
3 % amortissable	93 50	93 50
Tunisienne 3 % 1892	430 50	430 50
Angleterre 2 1/2 %....cpt	74 40	74 60
Angleterre 2 1/2 %....tme	75 75	... ..
Argentine 5 % 1886	514 ..	515 ..
Autriche-4 % or (10 flor.)	92 45	91 95
Brésil 5 % 1898 funding	105 40	105 05
Chine 5 % 1903	506 ..	507 ..
Congo (Bons à lots 1888)	75 ..	... ..
Egypte unifiée	101 85	102 ..
Espagne 4 % Ext. 450 p....cpt	92 80	92 95
Espagne 4 % Ext. 450 p....tme	92 50	92 65
Haïti 1875	253 ..	254 ..
Hongrie 4 % or (40 flor.)	87 20	87 40
Italien 3 3/4	96 25	96 40
Japon 4 % 1905	90 50	90 60
— 5 % 1907	105 45	105 50
Portugal 3 %....cpt	63 90	63 ..
Portugal 3 %....tme	64 10	... ..
Russe 4 % 1867-1869	93 40	93 10
— 4 % 1889	92 80	92 20
— 4 % 1889	92 60	92 50
— 4 % 1890, 3e S.	92 45	92 60
— 4 % or 1893	92 50	92 10
— 4 % or 1894	92 ..	92 45
— 4 % cons. 1re et 2e série	94 50	94 30
— 4 % 1901	92 55	93 20
— 3 % or 1891	75 80	75 60
— 3 % 1896	74 20	74 ..
— 3 1/2 % 1894	82 25	81 80
— 5 % 1906	104 50	104 40
— 4 1/2 1909	100 10	100 ..
Ottoman Dette unifiée 4 %	87 37	87 40
— 4 % 1890 consolidé	438 50	432 ..
— 4 % 1902 douane	445 ..	439 ..

ACTIONS		
Banque de France....cpt	4575 ..	4575 ..
Banque de France....tme	4595 ..	... ..
Banque Paris et Pays-Bas	1750 ..	1755 ..
Comptoir National d'Escompte	1045 ..	1048 ..
Crédit Foncier de France	852 ..	852 ..
Crédit Lyonnais....cpt	1655 ..	1654 ..
Crédit Lyonnais....tme	1654 ..	... ..
Société Générale	817 ..	817 ..
Banque Nationale Mexique	848 ..	838 ..
Banque Centrale Mexicaine	275 ..	275 ..
Banque ottomane....cpt	640 ..	648 ..
Banque ottomane....tme	637 ..	641 ..
Bône-Guelma....cpt	649 ..	645 ..
Bône-Guelma....tme	640 ..	... ..
Est-Algérien....cpt	664 ..	664 ..
Est-Algérien....tme	... ..	... ..
Est (capital)....cpt	924 ..	920 50
Est (capital)....tme	920 ..	... ..
Lyon à la Méditerranée....cpt	1305 ..	1302 ..
Lyon à la Méditerranée....tme	1302 ..	... ..
Midi (capital)....cpt	1137 ..	1137 ..
Midi (capital)....tme	1135 ..	... ..
Nord (capital)....cpt	1665 ..	1665 ..
Nord (capital)....tme	1665 ..	1665 ..
Orléans (capital)	1369 ..	1365 ..
Ouest (capital)	910 ..	910 ..
Ouest-Algérien	627 ..	630 ..
Autrichien	732 ..	751 ..
Lombards (Sud Aut.)	119 ..	117 50
Nord-Espagne....cpt	478 ..	480 ..
Nord-Espagne....tme	481 ..	482 ..
Portugais	... ..	... ..
Saragosse....cpt	455 ..	... ..
Saragosse....tme	453 ..	453 ..
Wagons-Lits ord.	442 ..	445 ..
— privil.	446 50	... ..
Général Transatlantique ord.	200 ..	203 ..
Messageries Maritimes ord.	140 ..	138 25
Métropolitain de Paris	623 ..	622 ..
Omnibus de Paris	750 ..	747 ..
Métaux	800 ..	... ..
Jeumont	493 ..	494 ..
Suez Canal Maritime ter.	5825 ..	... ..
Société Civile	3965 ..	3950 ..
Procédé. Thomson-Houston	760 ..	765 ..
Société d'Electricité de Paris	783 ..	778 ..
Rio Tinto....tme	1818 ..	1830 ..
Sosnowice....cpt	1450 ..	1455 ..
Sosnowice....tme	1452 ..	1453 ..
Tabacs Ottomans	310 ..	315 ..
— Portugais	594 ..	594 50
Bénédictine Abb. Féc.	12800 ..	12850 ..
Mines de Carmaux	2880 ..	2875 ..

OBLIGATIONS		
Marseille 1877	411 50	411 50
Ville de Paris 1865 4 %	531 ..	536 ..
— 1871 3 %	395 50	394 ..
— 1875 4 %	524 ..	525 ..
— 1876 4 %	522 ..	522 ..
— 1892 2 1/2 %	314 ..	316 50
— 1894-1896 2 1/2 %	315 ..	314 50
— 1894-95 2 1/2 % quart	85 ..	87 ..
— 1898 2 %	379 ..	376 ..
— 1898 2 % quart	101 ..	103 ..
— 1904 2 1/2 %	396 ..	396 50
— 1905 2 3/4 %	351 ..	348 ..
Communales 2 60 % 1879	457 75	456 50
Foncières 3 % 1879	494 25	494 50
Communales 3 % 1880	492 ..	494 ..
Foncières 3 % 1889	403 ..	402 50
— 2 60 % 1885	415 ..	410 ..
Communales 3 % 1891	376 75	376 ..
— 2 60 % 1892	406 ..	403 ..
Foncières 2 60 % 1895	420 ..	421 ..
Communales 2 60 % 1899	404 25	404 ..
Foncières 3 % 1909	470 ..	470 ..
Communales 3 % 1906	479 ..	476 ..
Foncières 3 % 1909	246 75	248 ..
Bône-Guelma 3 %	400 ..	... ..
Est-Algérien 3 %	400 50	400 ..
Est 3 % ancienne	413 ..	413 25
Midi 3 % ancienne	410 50	412 ..
Nord 3 % ancienne	412 50	413 75
Orléans 3 % ancienne	416 75	416 25
Ouest 3 % ancienne	414 ..	412 25
Ouest-Algérien 3 %	405 50	409 ..
P.-L.-M. fusion ancienne	410 50	410 50
Autrichien 3 % 1re hypothèque	390 ..	388 ..
Lombardes 3 % ancienne	264 ..	263 50
Nord-Espagne 1re hyp.	367 ..	366 50
Portugais 3 % 1re hyp.	310 ..	309 75
Sao Paulo Rio Grande	459 ..	462 ..
Saragosse 1re hyp.	363 25	362 ..
Santa Fé 5 %	482 ..	480 ..
Smyrne Cassaba 4 % 1894	430 ..	... ..
Wagons-Lits 4 %	495 ..	498 50
Panama (bons à lots)	126 ..	126 ..
Suez 5 %	600 ..	600 ..
Suez 3 %	446 ..	... ..

COURS DES PRIMES

3 % dont 50	89 05	dont 25	... ..
3 % dont 10	89 55	Extér. dont 50	... ..
Banq. ottom. d. 5.	... ..	dont 2 fr. 50	... ..
Rio dont 20	... ..	...	... ..
Rio dont 10	1851 ..	dont 5	1879 ..

MARCHE EN BANQUE		
Alagacs 3 % or	... ..	... ..
Briansk (coupure 100)	475 ..	469 ..
Chemins Ottomans	190 ..	192 50
Monaco ac.	5365 ..	5405 ..
Cape Copper	158 ..	157 ..
De Beers ord.	532 ..	539 50
Huanchaca	40 ..	40 50
Charbonnage Laviana	38 ..	38 50
Syndicat Minier	.. ..	.. ..
Shansi	... ..	... ..
Maltzoff	1204 ..	1200 ..
Spies pétrole	31 ..	31 25
Tharsis	178 ..	180 ..
Chartered	30 50	30 ..
East Rand	71 ..	70 75
Goldfields	74 ..	73 50
May	97 ..	.. ..
Rand Mines	168 ..	168 ..
Robinson Gold	75 50	73 25
Pétroleum Revenues	35 ..	... ..
Spasky Copper	102 50	101 50

CHANGE

Chèque versement (papier court)

Londres	25 23 .1/2. à 25 26 .1/2.
Allemagne	123 .3/16 à 123 .7/16
Belgique	99 .3/8. à 99 .1/2.
Espagne	460 .3/4. à 465 .3/4.
Hollande	207 .7/8. à 208 .3/8.
Italie	98 ..I.. à 98 .1/4.
New-York	515 .1/4. à 518 .1/4.
Portugal	492 ..I.. à 502 ..I..
St-Pétersbourg	264 .5/8. à 266 .5/8.
Suisse	99 .1/2. à 99 .5/8.
Vienne	104 .3/16 à 104 .7/16

Papier à 3 mois

		Ech. l'or
Londres	25 22 .1/2. à 25 25 .1/2.	5 0/0
Allemagne	123 .5/16 à 123 .9/16	6 0/0
Belgique	99 .1/2. à 99 .5/8.	5 0/0
Espagne	459 .3/4. à 464 .3/4.	4 1/2
Hollande	207 .7/8. à 208 .3/8.	4 0/0
Italie	98 ..I.. à 98 .1/4.	6 0/0
New-York	514 .1/4. à 517 .1/4.	5 0/0
Portugal	487 ..I.. à 497 ..I..	6 0/0
St-Pétersbourg	263 .5/8. à 265 .1/2.	6 0/0
Suisse	99 .9/16 à 99 .11/16	5 1/2
Vienne	104 .5/16 à 104 .9/16	4 1/2
Buenos-Ayres (or)	127 27 ../..	

BOURSE DE MADRID

Intérieure	83 90

BOURSE DE LONDRES

Consolidé anglais	74 .5/8.	Italien	95 ..1..
3 % français	88 .1/2.	Suez	231 .1/2.
Banq. ottomane	15 .1/2.	Egypte	100 ..I..

APRÈS BOURSE

3 %	88 85	88 85
De Beers	532 70	533 50
East Rand	71 ..	70 75
Rand Mines	168 ..	168 ..
Goldfields	74 ..	73 50

BOURSE DE TOULOUSE

Fonds d'Etat français. — 3 % au porteur, 88 85; 3 % amortissable, 93 50.

Fonds garantis par le gouvernement français. — Obligations Annam et Tonkin, 2 1/2 %, 75.

Emprunts de villes. — Ville de Paris, Obligations 1871, 3 %, 395 50; 1876, 4 %, 522; 1894-1896, 2 1/2 %, 315; 1899, 2 % 358; 1904, cinquièmes, 81 75.

Valeurs françaises. — Obligations communales 1879, 2 60 %, 457 75; Foncières 1885, 2 60 %, 415; Communales 1906, 479; 1912, 50 f. p., 230; Est, Obligations 3 % nouvelles, 415 50; Lyon à la Méditerranée (Paris à), obligations 1855, 3 %, 412 50; Midi, Obligations 3 % anciennes, 410 50; Nord, actions de jouissance, ex-coupon 112, 1.260; Orléans, Obligations 3 % anciennes, 416 75; Ouest, Obligations 3 % anciennes, 414; Chemins de fer Indo-Chine et Yunnan, 3 %, 400.

Fonds d'Etat étrangers. — Extérieure Espagnole, coupure 240 et 8 pesetas (estampillées), 95 25; Portugal, 3 %, 1re série, 64; Russe 3 %, 1891, coupure 100, 75 80; Brésil, 4 %, 1889, coupure 100, 84 85.

Valeurs étrangères. — Banque Impériale Ottomane, ex-coupon 54 unités, 650; Lombrades, 3 %, X, 266; Nord de l'Espagne, Obligations 3 %, 3e série, 354; Saragosse, Obligations 3 %, 2e hypothèque, 357.

Valeurs diverses (actions). — Société Toulousaine du Bazacle, série B, ex-coupon 4, 180; Mines de Carmaux, ex-coupon 65, 2,880; Mines d'Albi, ex-coupon 9, 493.

Valeurs diverses (obligations). — Ville de Toulouse 1839 (100 fr.), 101 50; Société Méridionale, Transport de force, 4 1/2 %, 441; Tramways Pons, 4 % 1906, 462; 4 % (1908), 466.

Cours authentique des valeurs ne figurant pas à la cote officielle. — Buenos-Ayres, 6 %, 3e série, petite coupure, 101.

Changes. — Espagne, les 100 pesetas, 91 30; Londres, 25 25 à 25 27; Berlin, 123 3/16 à 123 7/16.

POUR LES AVICULTEURS

Toutes les Poules et leurs Variétés

Descriptions, standard, points, élevage, ouvrage publié sous la direction de H. L. Alph. Blanchon, avec la collaboration des membres des Clubs spéciaux et d'éleveurs compétents, beau volume in-8° (265×190) de 350 pages, relié, richement illustré et orné de nombreuses planches en couleurs. — Prix, en souscription, 12 fr. 50 (le port en sus); après publication, ce prix sera porté à 15 francs.

Le succès sans cesse grandissant des expositions d'aviculture et le nombre croissant des clubs spéciaux montrent, d'une façon indiscutable, l'intérêt considérable que l'on porte actuellement en France à l'exploitation de la volaille. Une autre constatation importante réside dans la réelle valeur des sujets exposés : les aviculteurs expérimentés, aussi bien que les novices, s'efforcent de présenter des types se rapprochant le plus possible des Standards.

Mais quels sont ces Standards ? Quels sont les points qu'il faut chercher avant tout ? Comment les obtenir ?

Il existe, il est vrai, de nombreux traités d'aviculture, mais leurs renseignements sont souvent incomplets, et, en tout cas, manquent d'illustrations nécessaires pour faire saisir à l'éleveur les caractères de l'oiseau qu'il doit s'efforcer de produire. En un mot, il n'existe pas un Code de l'Aviculture au point de vue français.

C'est ce **Code de l'Aviculture** que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs. Les souscriptions doivent être adressées, à partir d'aujourd'hui, aux bureaux de l'*Express du Midi*, 25, rue Roquelaine, Toulouse.

Maladies de la Femme

LE FIBROME

Exigez ce portrait

Sur **cent femmes**, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibrôme** et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les HÉMORRAGIES et les PERTES presque continuelles, auxquelles elles sont sujettes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas ventre et les reins. La malade s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

Que faire ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec**

la Jouvence de l'Abbé Soury

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme**, MÉTRITE, FIBROMES, HÉMORRAGIES, PERTES BLANCHES, RÈGLES IRRÉGULIÈRES ET DOULOUREUSES, TROUBLES DE LA CIRCULATION DU SANG, ACCIDENTS DU **RETOUR D'AGE**, ETOURDISSEMENTS, CHALEURS, VAPEURS, CONGESTIONS, VARICES, PHLÉBITES.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIENITINE des DAMES**. (1 fr. 25 la boîte.)

La **Jouvence de l'Abbé Soury** se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les pharmacies. 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie **Mag DUOMNIER Rouen.**

(Notice contenant renseignements gratis)

Etablissements E. REY

Ancien rue Riquet, 30 ; actuellement rue de l'Industrie, 16
Téléphone 4-81 **TOULOUSE** Téléphone 4-81

SES SPÉCIALITÉS & FABRICATIONS DIVERSES

INSTALLATIONS et AGENCEMENTS complets de magasins pour tous commerces. Etalages, Cuivreries, Vitrines, Devantures, Enseignes, Glaces, Tentes, etc. Atelier spécial de Nikelage, Polissage, Emaillage, faits à façon. Rennikelage, Bronzage, Argenture, Dorure et mise à neuf de tous objets défraichis. **Rideaux ondulés, Persiennes fer, Volets-Roulants, Jalousies, Stores, Monte-Plats,** Découpures sur bois et métaux. Plans et devis sur demande. Prix défiant concurrence.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

tous genres
BRONZES, VASES SACRÉS **CHASUBLERIE**
Maison sans Frais - Prix très Réduits
MONCASSIN
21, Rue Bayard — TOULOUSE

AVIS **L'HOTEL DES AMBASSADEURS,** Toulouse, rue Labéda, 6, à 50 mètres du jardin Lafayette, vient d'être restauré avec confort et agrandi. Recommandé aux familles et au clergé. Prix très modérés.

PLUS DE CHEMINÉES QUI FUMENT

Garantie assurée. — Paiement un mois après le travail
M. Armand BORREL, rue Bayard, 25, ou faubourg Bonnefoy, 139, TOULOUSE.
Il ne sera rien payé si les cheminées continuent à fumer

GREFFES et ÉTUDES à céder, Laforgue, ancien notaire, 36, r. des Marchands, Toulouse.

CARROSSERIE GONTIÉ

12, Petite Rue Riquet, Toulouse. Grand assortiment de voitures d'occasion : Coupés, Mylords et en tous genres.
Carrosserie d'Automobiles, Réparations.

AVIS. — Mme **Bécanne,** ex-sage-femme en chef à la Maternité, prend pensionnaires, se charge des enfants. Maladies des femmes. Consultation de h. à 3 h., rue des Salenques, 12.

NE SOUFFREZ PLUS

de la fumée des cheminées. Adressez-vous à la Maison **BESSEYRAS,** construction d'appareils de chauffage.
Toujours, 24, rue Roquelaine, Toulouse, qui en garantit le bon fonctionnement. La Maison n'a pas de succursale.

EXCURSIONS A BON MARCHÉ

Pour Pâques. Voyages sur terre et sur mer. S'adresser Agence de Voyages Pratiques, 7, Allées Lafayette, Toulouse.

Hâtez-vous ! 4 à 20.000 fr. p. an Il nous reste encore d.ce département qq. arrondiste à concéder. Rappelons que notre monopole sans concurr. s'exploite sans capital, mais hte honorab. et garant. sont exigées. Ecrire Société E. M., 4, boulevard Diderot, Paris.

SOCIÉTÉ DU PRÊT GRATUIT

Fondée à Toulouse en 1828

Bureaux situés rue Saint-Jean, 3 (près la place des Carmes), ouverts les lundi, mercredi, vendredi, de neuf heures du matin à midi. Prêts sur gages.

ASSURANCES. Agent général demande associé avec apport 5.000 fr. Ecrire A. A. bureaux de l' « Express du Midi », Toulouse.

AVOUÉ. Etude à céder, Midi. Prod. 50.000 fr. **Urgent.** Laforgue, 36, r. des Marchands, Toulouse.

Les Actionnaires de la **Société Anonyme des Papeteries de Brienne** sont convoqués par le présent, conformément aux statuts, en Assemblée générale extraordinaire pour le 17 mars, à 4 heures précises, au siège social, 43, rue des Amidonniers, à Toulouse.
Ordre du jour :
Modification aux statuts ; Diminution du capital social.
Questions diverses ; Augmentation du capital social.
Le Président du Conseil d'Administration,
J. ROCHER, ingénieur.

Nos Lecteurs
Nos Amis
Sont informés de la Création de

L'IMPRIMERIE CLÉMENCE ISAURE

25, Rue Roquelaine, 25
TOULOUSE

TRAVAUX EN TOUS GENRES
pour Commerçants et Industriels

CARTES DE VISITE
à partir de **1 fr. 45** le cent

:: Factures, Têtes de Lettres :: Enveloppes, Mandats, Registres :: :: :: Etiquettes :: :: :: :: Catalogues, Prix-Courant ::
:: :: Affiches, Prospectus :: :: :: Programmes pour Cercles :: Patronages, Sociétés, Comités :: Spectacles et Concerts ::

IMPRIMES
pour Eglises et Conseils Paroissiaux :: :: Mairies et Ecoles :: ::
THÈSES ET PALMARÈS
Prix Extrêmement Avantageux

Toutes les commandes doivent être adressées à M. l'Administrateur de l' « Express du Midi » et des Journaux Annexes

25, Rue Roquelaine, 25
TOULOUSE

Entreprises Générales de Constructions Electriques

Installations complètes d'Usines, Villes, Châteaux, Appartements, etc.

ÉTABLISSEMENTS L. CAZELLE

54, rue Bayard — TOULOUSE

Téléphone 8,46. Adresse Télégraphique : **Electube-Toulouse**

Construction de Réseaux Haute et Basse Tension
Téléphonie, Sonnerie
Atelier Spécial de Réparations
Dynamos, Moteurs, Alternateurs, Transformateurs
Electro-Pompes, Pétrins Mécaniques

Installations Sanitaires — Chauffage Central
Hydrothérapie Générale
Enseignes lumineuses, fixes, tournantes, intermittentes
Turbines « DUMONT »
Concessionnaire du Multiruptour PICART-LOHAS

CRÈME SIMON
Unique pour la toilette des Dames

FER BRAVAIS
le remède le plus efficace contre :
ANÉMIE CHLOROSE, PALES COULEURS
Manque de forces, faiblesse, etc.
Toutes Pharmacies 3 fr. 30. — *Lafayette, Paris.* Brochure gratis sur demande.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Liquidations judiciaires (Loi du 4 mars 1889)

Les créanciers du sieur Edouard-Marie Millé, négociant, rue du Languedoc, n° 46, à Toulouse, sont informés que, par jugement du tribunal du 28 janvier 1913, la liquidation judiciaire a été ouverte.

Ils sont convoqués à se réunir le 4 mars, à une heure et demie, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Les créanciers du sieur Charles Monié, entrepreneur de sciage et de battage à Fenouillet (Haute-Garonne), qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée, pour la vérification de leurs créances, aura lieu le 3 mars, à une heure et demie.

Les créanciers de la Société Michel Gay et Pierre Rachou, scierie mécanique, rue du Port-Garaud, n° 31, à Toulouse, sont invités à se réunir le 7 mars, à une heure et demie, pour la vérification de leurs créances.

Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer, dans le délai de quinzaine, au greffe ou dans les mains du liquidateur.

Les créanciers de la Société Duzer et Barutel, imprimeurs-lithographes, rue Sainte-Ursule, n° 17, à Toulouse, sont invités à se réunir le 7 mars, à une heure et demie, pour la vérification de leurs créances.

Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer, dans le délai de quinzaine, au greffe ou dans les mains du liquidateur.

Les créanciers du sieur Aimé Castagné, confiseur, allées Lafayette, n° 22, à Toulouse, sont informés que, par jugement du tribunal du 14 février 1913, la liquidation judiciaire a été ouverte.

Ils sont convoqués à se réunir le 4 mars 1913, à une heure et demie, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Les créanciers de la faillite du sieur Cyprien Gesta, boulanger, 3, allées Saint-Agne, à Toulouse, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, leurs titres de créances à Me Malude, syndic de la faillite, ou au greffe du tribunal, en exécution de l'article 492 du Code de commerce.

Les créanciers de la faillite du sieur Marius Lafforgue, serrurier, rue Gambetta, 43, à Toulouse, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, leurs titres de créances à Me Malude, syndic de la faillite, ou au greffe du tribunal, en exécution de l'article 492 du Code de commerce.

Les créanciers de la faillite de la dame Anna Marty, épouse Azéma, épicière, rue des Potiers, n° 2, à Toulouse, sont invités à se réunir le 4 mars, à une heure et demie, dans la salle d'audience du tribunal, pour la vérification de leurs créances, en exécution de l'article 493 du Code de commerce.

Le Greffier,
Raymond VERNHES.

L'ÉPARGNE

Dans toutes ses Succursales
BONNETERIE CHAUSSURES d'HIVER
Sabots & Galoches
PRIX EXCEPTIONNELS

GRANDE FABRIQUE

Statues, Chemins de Croix, Autels, etc.
MARBRERIE RELIGIEUSE

F.-D. MONNA
STATUAIRE
23, rue Saint-Etienne

Ornements d'Eglise
CHASUBLERIE, BRODERIE
BRONZES ET ORFÈVRERIE
Aubes, Surplis, Rochets
STATUES
Christ en fonte pour Croix de Mission

MAGASINS ET BUREAUX :
Rue St Etienne, 23 et 22
TOULOUSE
Téléphone 106

SUCCURSALES { Lourdes, rue de la Grotte, 148. Tarbes, rue Brauhauban, 3.

MALADIES INTIMES et contagieuses. Echauffements les plus rebelles, Ecoulements récents ou anciens, Blennoragie, Cystite, Rétrécissement, Maladies de la vessie, Coliques néphrétiques, incontinence d'urines et toutes les maladies de voies urinaires sont radicalement guéris par les
Pilules du Docteur Joux
Le Flacon, 4 francs. Envoi franco contre mandat-poste de 4 fr.
Dépôt : Pharmacie DÉLIEUX, rue de Rémusat, Toulouse

RHUMATISMES Douleurs-Sciatique Goutte - Lumbago
guéris par le traitement de l'abbé **PARENTEAU**
Tisane ..... 0 fr. 50
Concentré total. 2 fr. 50
Baume végétal. 2 fr.
Dépôt : **Herboristerie Moderne,** place de la Visitation et rue de Rémusat, 54 (en face le magasin Au Capitole), Toulouse
Envoi franco du traitement complet contre mandat poste de 5 fr. 60

DENTS DEPUIS 5 FRANCS **DENTIERS** DEPUIS 100 FRANCS
permettant de manger comme avec ses dents naturelles, sans aucune gêne ni douleur. — Satisfaction complète, réparations d'appareils mal faits ailleurs. EXTRACTIONS SANS DOULEUR, plombages, émail. Toutes opérations à prix modérés. — Bien remarquer l'adresse.
INSTITUT DENTAIRE
2, r. Bayard, 2
Angle du Boul. de STRASBOURG

Imprimerie Spéciale. Le gérant : Amédée BESSON.

33 Feuilleton du 27 février 1913

TANTE GERTRUDE

PAR

B. NEUILLIES

CHAPITRE XV

Celle qui fut bien étonnée aussi ce fut Thérèse, lorsqu'elle arriva à l'heure du déjeuner dans la salle où les jeunes gens et la châtelaine se trouvaient déjà.

Son air absolument stupéfait n'échappa point aux yeux perçants de Mlle Gertrude.

— Tu cherches notre hôte, le comte de Ponthieu, dit-elle gaiement. Ma chère, il est devant toi !

Et désignant son régisseur qui s'avançait radieux, les mains tendues.

— Le comte de Ponthieu, ma petite !

La jeune fille s'était arrêtée à l'entrée de la pièce et regardait d'un air effaré tous ceux qui l'entouraient.

— Tu n'y comprends rien, hein ? continua la châtelaine, ça ne m'étonne pas ! Il n'y a que Gertrude de Neufmoulins qui ait su se tirer d'un pareil imbroglio ! Enfin, ça ne fait rien ! Assieds-toi à table et pendant que tu mangeras, ma nièce, à qui la joie a bien sûr ôté l'appétit — regarde-moi cette figure extasiée ! je suis certaine qu'elle nage dans les régions éthérées, au troisième ciel, sinon plus haut ! — ma nièce, dis-je, te mettra au courant de l'histoire.

Jean, qui pendant ce colloque avait pris dans les siennes les mains de l'orpheline et les serrait bien fort, la voyant toute troublée, lui parla doucement, comme aux jours où il la réconfortait, dans ses moments de tristesse et de désespérance.

— Mademoiselle Thérèse, n'avez-vous rien à dire à votre ami ? Ne me félicitez-vous pas de mon bonheur ?

— Monsieur le comte...

— Chut ! voulez-vous bien vous taire ! Il n'y a et il n'y aura jamais pour vous que « Monsieur Jean », le conseiller, le compagnon de travail...

La jeune fille, trop émue pour répondre, se dégagea et courut à Paulette. Les deux amies s'embrassèrent dans une longue étreinte, tandis que Thérèse murmurait tout bas, au milieu de ses larmes :

— Enfin, Paulette, vous allez être heureuse ! le Ciel a exaucé mes prières !

Après le déjeuner, pendant lequel l'orpheline avait été mise au courant de tout ce qui s'était passé, on se réunit dans le cabinet de la châtelaine.

— J'ai vécu ici les heures les plus douces et les plus cruelles de ma vie, déclara Paule d'une voix joyeuse mais encore pleine d'émotion contenue.

— Eh ! bien, ma petite, il faudra, à l'avenir, faire de cette pièce ton petit salon favori, ton boudoir, comme vous dites, vous autres, jeunes fashionnables, répondit Mlle Gertrude en s'installant dans un fauteuil.

— Oh ! tante Gertrude, je ne voudrais pas vous en priver.

— Ah ! ça, crois-tu donc que je vais encore prendre la peine d'administrer votre fortune à tous les deux ? Non, non, ma chère, j'en ai assez de tout cet embarras ! Je vais vous remettre les clefs de cet immense caravansérail, j'y joindrai les deux millions que mon frère vous destinait, puis je retournerai dans ma petite maisonnette planter mes choux !

Une même protestation s'échappa des lèvres des jeunes gens.

— Ta, ta, ta ! paix mes tourtereaux ! Mon cher Jean, je me suis donnée assez de mal pour toi et pour cette petite personne qu'il fallait dresser selon les désirs de ton cœur, maintenant débrouillez-vous ! Moi, je vais me reposer. Croyez-vous donc, mes enfants, que ce soit pour mon plaisir que j'ai pris la charge de cette fortune ? Vertudieu ! vous ne me connaissez guère ! Moi qui ai horreur de l'argent et de tous les ennuis qu'il nous procure ! Non, non, Gertrude de Neufmoulins mourra pauvre comme elle a vécu ! Vous allez vous dépêcher de vous marier, et ensuite, bonsoir ! je regagne mon vieux nid que j'ai toujours regretté.

— Oh ! tante Gertrude, vous ne ferez pas cela, s'écria Paulette, toute éplorée. Vous resterez avec nous, vous ne nous quitterez jamais. Jean, venez à mon secours, dites à ma tante qu'elle ne peut pas s'en aller ainsi — et la jeune femme adressa un regard suppliant à son fiancé.

— Non, Jean, mon enfant, protesta la châtelaine de sa voix impérieuse en voyant que le comte de Ponthieu s'apprêtait à parler, toute insistance serait inutile ; ma résolution est prise. Je vous rends ce legs que je n'avais accepté que comme un dépôt. Jean de Neufmoulins doit tressaillir de joie dans sa tombe ; je suis arrivée à ce qu'il avait désiré et n'avait pu réaliser : voir Paulette qu'il aimait comtesse de Ponthieu et femme de ce Jean qu'il aimait aussi et tenait en si haute estime. Je retourne vivre seule dans mon trou...

— Vous ne serez pas seule, Mademoiselle, dit Thérèse de sa voix douce et grave, je ne vous quitterai pas.

— Ma petite, c'est ce qui te trompe. Je n'ai pas besoin de toi du tout ! Il y a assez longtemps, pauvre enfant, que je te fais languir après la réalisation de tes vœux ! Mais tu me pardonneras lorsque tu sauras mon motif. Que veux-tu, nous autres, les vieux, nous sommes toujours un peu des égoïstes ! Il me fallait ton aide, ton exemple pour faire de ma nièce une femme de la trempe et de ta valeur ! Alors, je t'ai gardée ! Jean s'est mis de la partie, et à lui seul, vois-tu, il a fait des miracles ! Mais tu as bien travaillé aussi à la conversion de notre Paulette... Désormais, tu continueras en priant pour elle, là-bas, dans ton couvent, où j'irai te conduire le lendemain du mariage.

Puis, voyant les larmes de l'orpheline, elle continua d'une voix tendre que cette dernière ne lui connaissait pas.

— Ma bonne petite Thérèse, il faut que je t'aime bien et que je veuille ton bonheur pour avoir ainsi le courage de me séparer de toi ! J'ai appris à tant t'apprécier depuis que je t'ai à mes côtés ! C'est bien vrai que Dieu prend pour lui tout ce qu'il y a de meilleur !... Ne pleure pas, va ! Ta vieille amie ira te voir quand elle se sentira prise d'un trop grand ennui, et plus tard, si Paulette a des enfants, elle te les donnera à élever ; tu sauras en faire de vraies femmes... Mais, assez d'émotions, sapristi ! déclara gaiement la châtelaine après un instant de silence. Les domestiques vont croire à des catastrophes extraordinaires, eux qui n'ont jamais vu leur vieux dragon que bougonnant et pestant ! Maintenant, mes enfants, embrassez-moi et allez vous promener. J'en ai des comptes à débrouiller !

Mais les fameux comptes ne durent guère se débrouiller ce jour-là, car après le départ des jeunes gens la vieille fille, brisée d'émotion, resta bien longtemps enfoncée dans son fauteuil, pleurant de joie, se remémorant ses alternatives d'espoir et de découragement dans l'exécution du projet, aussi peu commode qu'original, que grâce au Ciel elle avait enfin pu réaliser !

.....

Il ne fut bruit pendant un mois, dans la petite ville d'Ailly, que des événements qui s'étaient passés au château, de Jean Bernard, comte de Ponthieu et du mariage de Mme Wanel. Comme toujours, les commérages allèrent leur train ; puis, comme tout marche dans la vie et que tout s'y succède avec une rapidité vertigineu